Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - 30085 - 2021 B 11797 - 901 644 989 - Suez



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

DE LA SOCIETE

SUEZ SA

SOMMAIRE

BILAN ACTIF **3**
BILAN PASSIF **4**
COMPTE DE RESULTAT **5**
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE **6**
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE **7**
REGLES ET METHODES COMPTABLES **8**
NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES **11**
NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES **12**
NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES **13**
NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION **13**
NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR **14**
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES **14**
NOTE 7 : PROVISIONS **15**
NOTE 8 : DETTES FINANCIERES **15**
NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES **16**
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION **16**
NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION **16**
NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES **16**
NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION **17**
NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER **17**
NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL **17**
NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES **18**
NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN **19**
NOTE 18 : EFFECTIFS **20**
NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES **21**
NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS **21**
NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION **22**
NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE **22**

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2023 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2022 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**46 644,7**	**(22 287,6)**	**24 357,2**	**26 551,3**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**53 147,1**	**(6 155,2)**	**46 991,9**	**31 082,5**
Participations		9 411 808,8	(6 460,0)	9 405 348,8	9 330 738,9
Créances rattachées à des participations		2 632 744,7	-	2 632 744,7	1 640 444,4
Autres immobilisations financières		82 767,9	-	82 767,9	32,5
Immobilisations financières	**Note 2**	**12 127 321,5**	**(6 460,0)**	**12 120 861,4**	**10 971 215,8**
ACTIF IMMOBILISE	**I**	**12 227 113,3**	**(34 902,8)**	**12 192 210,5**	**11 028 849,7**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		**2 256,9**	**-**	**2 256,9**	**3 041,7**
Créances clients et comptes rattachés		100 364,3	-	100 364,3	102 579,9
Autres créances		9 723,0	-	9 723,0	67 102,5
Comptes courants		215 771,7	(7 597,7)	208 173,9	538 423,4
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie		8 635,0	-	8 635,0	72 020,5
Créances		**334 493,9**	**(7 597,7)**	**326 896,2**	**780 126,3**
Disponibilités		500 660,5	-	500 660,5	1 013 672,8
Valeurs mobilières de placement		5 042,0	-	5 042,0	-
Comptes financiers		**505 702,5**	**-**	**505 702,5**	**1 013 672,8**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**19 867,7**	**-**	**19 867,7**	**24 850,7**
Primes de remboursement des obligations		**33 453,6**	**-**	**33 453,6**	**21 724,0**
ACTIF CIRCULANT	**II**	**895 774,7**	**(7 597,7)**	**888 176,9**	**1 843 415,4**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	**III**	**2 472,7**	**-**	**2 472,7**	**4 433,6**
TOTAL ACTIF	**(I+II+III)**	**13 125 360,7**	**(42 500,5)**	**13 082 860,2**	**12 876 698,8**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		63 783,1	62 728,4
Primes liées au capital social		5 942 925,6	6 154 648,1
Réserve légale		-	-
Report à nouveau		-	(62 416,6)
Résultat de l'exercice		384 414,7	(242 986,9)
Capitaux propres	**I Note 6**	**6 391 123,4**	**5 911 973,0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		10 718,1	4 433,6
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	**II Note 7**	**10 718,1**	**4 433,6**
DETTES			
Emprunts obligataires		5 555 267,9	4 353 715,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		0,0	1 200 000,0
Dettes rattachées à des participations		115 597,9	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		577 206,9	484 332,9
Dettes Financières	**Note 8**	**6 248 072,6**	**6 038 048,1**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		72 419,3	92 271,3
Dettes fiscales et sociales		48 988,9	64 031,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		22 186,6	10 941,3
Charges à payer sur instruments de trésorerie		8 942,9	23 612,0
Autres dettes		679,8	455 002,3
Dettes d'exploitation		**153 217,4**	**645 857,9**
DETTES	**III Note 9**	**6 401 290,0**	**6 683 906,0**
COMPTES DE REGULARISATION	**IV**	**276 135,2**	**276 385,0**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	**V**	**3 593,5**	**1,2**
TOTAL PASSIF	**(I+II+III+IV+V)**	**13 082 860,2**	**12 876 698,8**

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Prestations de services	**Note 11**	259 774,6	195 998,3
Autres produits	**Note 11**	(18,1)	591,6
Subventions d'exploitation		5,7	116,2
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 12**	32 132,3	64 124,7
Produits d'exploitation		**291 894,4**	**260 830,9**
Autres achats et charges externes	**Note 13**	(194 095,9)	(209 047,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(7 916,6)	(16 614,0)
Rémunérations		(64 142,0)	(42 383,9)
Charges sociales et assimilées		(34 392,6)	(20 864,5)
Dotation aux amortissements et dépréciations		(16 222,3)	(14 597,5)
Dotations aux autres provisions		-	-
Autres charges de gestion courante		(25 605,8)	(34 075,7)
Charges d'exploitation		**(342 375,1)**	**(337 582,6)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**I**	**(50 480,7)**	**(76 751,8)**
Produits financiers des participations		539 082,3	-
Autres produits financiers		100 110,1	13 200,0
Autres intérêts et produits assimilés		80 797,7	39 471,8
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 313,9	-
Différences positives de change		34 519,7	27 727,8
Produits financiers		**759 823,7**	**80 399,6**
Intérêts et charges assimilées		(232 121,2)	(80 139,0)
Dotations aux amortissements et provisions		(14 257,1)	(36 830,8)
Différences négatives de change		(40 253,7)	(22 913,8)
Charges financières		**(286 631,9)**	**(139 883,5)**
RESULTAT FINANCIER	**II Note 14**	**473 191,8**	**(59 483,9)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**III=I+II**	**422 711,1**	**(136 235,6)**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		10,0	10,0
Reprises sur provisions et transferts de charges		20 889,2	-
Produits exceptionnels		**20 899,2**	**10,0**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(35 199,7)	(51 461,4)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(24 238,1)	(10 621,2)
Dotation aux amortissements et provisions		(14 712,1)	(20 889,2)
Charges exceptionnelles		**(74 149,9)**	**(82 971,7)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**IV Note 15**	**(53 250,7)**	**(82 961,7)**
PARTICIPATION DES SALARIES	**V**	**169,7**	**(1 450,7)**
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE)	**VI Note 16**	**14 784,6**	**(22 338,8)**
RESULTAT NET	**III+IV+V+VI**	**384 414,7**	**(242 986,9)**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net	384 414,7	(242 986,9)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 944,7	46 651,0
Plus ou moins value de cessions	24 228,1	10 611,2
Marge brute d'autofinancement	**417 587,6**	**(185 724,8)**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(366 107,1)	315 344,2
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	**51 480,5**	**129 619,4**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29 937,5)	(82 842,5)
Acquisitions de titres de participation	(80 224,3)	(7 432 810,6)
Produits nets des cessions d'actifs	(24 228,1)	-
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(4 194,6)	(1 918 827,5)
Variation des créances rattachées à des participations	(992 300,3)	(1 640 444,4)
Cessions, réduction et abandon de titres de participation	24 238,1	10,0
Variation des autres immobilisations financières	(272 926,3)	(32,5)
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(1 379 573,0)**	**(11 074 947,5)**
Dividendes et acomptes versés	-	-
Augmentation de capital	94 735,7	6 217 339,5
Rachat d'actions propres	5 042,0	-
Variation des dettes financières	109 339,5	5 502 362,5
Variation des comptes courants	422 256,3	(60 821,1)
Intérêts courus & commissions	(12 037,4)	304 515,5
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement	**619 336,1**	**11 963 396,4**
Incidence des variations de cours des devises	5 553,2	(4 432,4)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**(703 203,2)**	**1 013 635,8**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	**1 013 672,8**	**37,0**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	**310 469,6**	**1 013 672,8**

Augmentation de capital

- Augmentation de capital en date du 6 janvier 2023

À la suite de la mise en place sur 2022 des plans d'actionnariat Go Suez et des souscriptions finalisées en décembre 2022, s'en est suivie en date du 6 janvier 2023 une augmentation du capital social de SUEZ SA en numéraire, au profit des salariés et anciens salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Go Suez, d'un montant nominal de 1 million d'euros par émission d'actions ordinaires (montant total de 97.2 millions d'euros, prime d'émission incluse).

Ces nouvelles actions ordinaires sont considérées, dans les comptes consolidés du Groupe, comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe. Le montant de la dette afférente à cette opération avait été comptabilisée dans les comptes consolidés de SUEZ SA au 31 décembre 2022.

- Augmentation de capital en date du 5 juin 2023

Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant total de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

- Augmentation de capital en date du 20 juillet 2023

Réalisation le 20 juillet 2023 d'une augmentation de capital d'un montant de 15 437 euros par émission à titre gratuit de 1 543 692 actions ordinaires nouvelles au profit du Président Directeur Général du groupe.

Evolution de l'endettement

Deux émissions obligataires ont été réalisées par SUEZ SA sur l'exercice 2023 :

- Le 05 octobre 2023, SUEZ a réalisé une émission d'obligations vertes d'un montant de 600 millions de livres Sterling avec une date d'échéance au 05 octobre 2043 au taux fixe annuel de 6,625%,
- Le 13 novembre 2023, SUEZ a réalisé une émission d'obligations vertes d'un montant de 500 millions d'euros avec une date d'échéance au 13 novembre 2033 au taux fixe annuel de 4,50%.

Ces émissions ont permis de refinancer la facilité d'acquisition d'1,2 milliard d'euros levée en décembre 2022 pour finaliser les acquisitions de SUEZ Recycling and Recovery UK et d'IWS spécialisé dans la gestion des déchets dangereux en France.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément à la règlementation comptable française en vigueur.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2023 sont identiques à ceux de 2022.

Les comptes annuels ont été établis en appliquant la convention comptable de continuité d'exploitation.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

SUEZ SA est la maison mère du Groupe SUEZ. Elle est par ailleurs consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe SUEZ Holding, son actionnaire contrôlant (Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense cedex) SIREN 900 217 753.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production. La durée d'amortissement varie essentiellement de 1 à 8 ans.

Par ailleurs les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Constructions et installations techniques : de 7 à 30 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 10 ans

Les autres immobilisations concernent principalement le matériel de bureau, le matériel informatique et le mobilier.

Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ SA s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

L'acquisition du Nouveau SUEZ au 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros a fait l'objet d'un ajustement de prix agréé entre SUEZ SA et Véolia pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out. Cet ajustement de prix a été traduit dans les comptes de SUEZ SA au 31 décembre 2022 sur la base de l'état des ajustements agréé entre les parties et la valeur d'acquisition des titres. En 2023, suite à la nomination d'un évaluateur par les parties pour l'ajustement de l'allocation du prix définitif, un montant de 12.8 millions d'euros a été comptabilisé par entité juridique sur les lignes de titres de participation.

Les provisions pour dépréciation de titres sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ SA, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ SA détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Prêts
Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises avec lesquelles SUEZ SA est liée.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les prêts libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ils sont dépréciés lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Autres immobilisations financières
Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts et cautions versés ainsi que les actions propres. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

Créances
Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Actions Propres
Les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour leur valeur d'acquisition suite la vente des salariés dans le cadre du plan d'actionnariat salarial.

Les actions propres ne sont pas détenues dans la perspective d'une livraison future.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur de marché des titres à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture.

Opérations en devises
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Provisions pour risques et charges
Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Les engagements de SUEZ SA sont comptabilisés en hors bilan. Cf Note 17 section : Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

Instruments financiers et d'exploitation

SUEZ SA est susceptible d'intervenir sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

• les moins-values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ SA et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;

• les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

Impôts sur les sociétés

SUEZ SA a opté sur le plan comptable pour la déduction immédiate des frais d'acquisition de titres. Fiscalement, ces frais sont réintégrés et étalés sur 5 ans.
De plus, SUEZ étale les frais d'emprunt sur la durée de l'emprunt.

SUEZ SA appartient au Groupe d'intégration fiscale formé autour de sa société mère, SUEZ Holding. Cette intégration fiscale a été créée le 01 octobre 2021 et elle est constituée de 177 sociétés sur l'exercice 2023.

Conformément au principe de neutralité, la convention d'intégration fiscale signée prévoit l'obligation pour SUEZ HOLDING de restituer chaque année, aux membres de l'intégration, les économies d'impôt résultant de l'utilisation de ces déficits. Lorsqu'elles sont concernées, les sociétés intégrées constatent désormais dès la clôture de l'exercice un produit correspondant à leur contribution au montant de l'économie effective d'impôt réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'imputation des déficits et moins-values dégagés. Le déficit ou la moins-value d'impôt ayant fait l'objet d'une indemnisation n'est plus reporté en avant.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2022	35 865,1	-	122,4	-	35 987,4
Acquisitions	10 645,6	-	11,7	-	10 657,3
Mise au rebut	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2023	**46 510,6**	**-**	**134,1**	**-**	**46 644,7**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En-cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2022	7 030,6	2 807,3	2 379,4	21 649,6	33 866,9
Acquisitions	1 099,2	1 941,8	108,3	16 130,8	19 280,2
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2023	**8 129,8**	**4 749,1**	**2 487,8**	**37 780,4**	**53 147,1**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres		Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2022	9 394,3	-	41,8	-	9 436,1
Dotations	12 800,6	-	50,9		12 851,5
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2023	**22 194,9**	**-**	**92,7**	**-**	**22 287,6**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres		Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2022	1 313,5	735,5	735,3	-	2 784,4
Dotations	1 552,9	1 098,3	719,6		3 370,8
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2023	**2 866,4**	**1 833,8**	**1 455,0**	**-**	**6 155,2**

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2022	26 470,7	-	80,6	-	26 551,3
Au 31 déc. 2023	**24 315,7**	**-**	**41,4**	**-**	**24 357,2**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2022	5 717,1	2 071,7	1 644,1	21 649,6	31 082,5
Au 31 déc. 2023	**5 263,4**	**2 915,3**	**1 032,8**	**37 780,4**	**46 991,9**

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Titres de participations consolidés	9 327 174,7	82 252,3	-	9 409 427,0
Titres de participations non consolidés	24 453,4	2 166,5	(24 238,1)	2 381,8
Titres de participation	**9 351 628,1**	**84 418,8**	**(24 238,1)**	**9 411 808,8**
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	2 002 098,7	(1 009 798,4)	2 632 744,7
Autres	32,5	84 659,5	(1 924,0)	82 767,9
Autres immobilisations financières	**1 640 476,9**	**2 086 758,1**	**(1 011 722,4)**	**2 715 512,7**
Immobilisations financières	**10 992 105,0**	**2 171 177,0**	**(1 035 960,5)**	**12 127 321,5**

L'augmentation de titres concerne principalement :

- L'ajustement définitif du prix d'acquisition des titres détenus acquis lors de l'OPA Véolia du 31 janvier 2022 pour un montant de 12,8 millions d'euros (Cf Paragraphe REGLES ET METHODES COMPTABLES – Titres de participation).
- L'acquisition des titres SCORI pour 63,7 millions d'euros au 1er trimestre 2023.

La diminution correspond à la cession des titres de la société INFLOWMATIX pour 24,2 millions d'euros à la société SUEZ ADVANCED SOLUTIONS UK LIMITED.

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi au 31 décembre 2023 :

Sociétés	Créances rattachées en euros
SUEZ RV France	902 745 833,33
SUEZ International SAS	895 428 568,08
SUEZ R&R HUK	445 879 927,14
Suez Advanced Solution Holding UK	255 556 769,99
Suez RR IWS Chemicals France	67 510 987,50
SUEZ Ventures	24 269 364,41
Suez RR IWS Minerals	22 637 812,50
SAFEGE	7 104 239,33
SEN'EAU - Eau du Sénégal	5 042 611,41
SUEZ Arabia	4 161 352,06
SUEZ Water CZ	1 785 394,09
SUEZ Woda	544 366,47
INFLOWMATIX	56 239,40
SUEZ NWS Limited	21 258,72
Total	**2 632 744 724,43**

Les autres immobilisations financières pour 82,7 millions d'euros correspondent au nantissement mis en place chez CACIB dans le cadre du plan GO SUEZ pour la livraison future des actions GO SUEZ MULTIPLE.

Les dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Titres de participations consolidés	-	(6 460,0)	-	(6 460,0)
Titres de participations non consolidés	(20 889,2)	-	20 889,2	(0,0)
Titres de participation	**(20 889,2)**	**(6 460,0)**	**20 889,2**	**(6 460,0)**
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations financières	**(20 889,2)**	**(6 460,0)**	**20 889,2**	**(6 460,0)**

La provision pour dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX de 20,9 millions d'euros a été reprise lors de la cession le 20 octobre 2023.

Les valeurs nettes sont les suivantes :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Titres de participations consolidés	9 327 174,7	75 792,3	-	9 402 967,0
Titres de participations non consolidés	3 564,2	2 166,5	(3 349,0)	2 381,8
Titres de participation	**9 330 738,9**	**77 958,8**	**(3 349,0)**	**9 405 348,8**
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	2 002 098,7	(1 009 798,4)	2 632 744,7
Autres	32,5	84 659,5	(1 924,0)	82 767,9
Autres immobilisations financières	**1 640 476,9**	**2 086 758,1**	**(1 011 722,4)**	**2 715 512,7**
Immobilisations financières	**10 971 215,8**	**2 164 716,9**	**(1 056 849,7)**	**12 120 861,4**

NOTE 3 : CRÉANCES

Echéancier des créances

En milliers d'euros	Montant brut au 31 Décembre 2023	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 632 744,7	141 288,3	2 491 456,4
Autres immobilisations financières	82 767,9	-	82 767,9
Actif Immobilisé	**2 715 512,7**	**141 288,3**	**2 574 224,4**
Avances et acomptes versés sur commandes	2 256,9	2 256,9	-
Créances clients et comptes rattachés	100 364,3	100 364,3	-
Autres créances	9 723,0	9 723,0	-
Comptes courants de filiales	215 771,7	215 771,7	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	8 635,0	8 635,0	-
Actif Circulant	**336 750,9**	**336 750,9**	**-**
Créances	**3 052 263,5**	**478 039,1**	**2 574 224,4**

Dépréciations des créances

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Provision dépréciation des comptes courants	(6 730,6)	(1 723,4)	856,3	(7 597,7)
Dépréciations des Créances Fiancières	**(6 730,6)**	**(1 723,4)**	**856,3**	**(7 597,7)**
Dépréciations des Créances	**(6 730,6)**	**(1 723,4)**	**856,3**	**(7 597,7)**

La provision pour dépréciations des comptes courants de 7,6 millions d'euros concerne les comptes courants ORIGINS et SUEZ ADVANCED FIRE ENGINEERING pour respectivement 5,5 millions d'euros et 2,1 millions d'euros.

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Frais d'émission des emprunts	19 612,2	21 732,4
Charges constatées d'avance	255,5	3 118,3
Comptes de régularisation actif	**19 867,7**	**24 850,7**

Les comptes de régularisation inscrits à l'actif correspondent principalement à l'étalement des commissions versées à SUEZ SA lors de la mise en place de financement. Ces commissions sont étalées sur la durée de l'emprunt.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Produits constatés d'avance exploitation	276 135,2	276 385,0
Comptes de régularisation passif	**276 135,2**	**276 385,0**

Les comptes de régularisation inscrits au passif correspondent en majorité aux soultes des couvertures de taux des emprunts obligataires émis en 2023. Ces soultes sont étalées sur la durée de l'emprunt.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Intérêts sur emprunts et dettes financières divers	529,7	-
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	69 029,2	84 672,0
Dettes fiscales et sociales	36 546,6	29 574,3
Factures non parvenues sur dettes sur immobilisations	21 731,1	10 577,5
Instruments de trésorerie	6 104,6	2 114,1
Autres dettes	-	-
Charges à payer	**133 941,2**	**126 938,1**

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	19 595,0	10 736,4
Intérêts sur prêts et dépôts à terme	190,9	-
Factures à émettre sur créances clients	65 727,9	89 718,8
Instruments de trésorerie	5 525,5	50 251,4
Autres créances	-	-
Produits à recevoir	**91 039,2**	**150 706,5**

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et actions en circulation

Le capital social est composé au 31 décembre 2023 de 6 378 313 176 actions ordinaires, d'une valeur unitaire de 0,01 euro, entièrement libérées.

Evolution des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'apport et de fusion	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	**62 728,4**	**6 154 648,1**	**(62 416,6)**	**(242 986,9)**	**5 911 973,0**
Affectation du résultat 2022	-	(242 986,9)	-	242 986,9	-
Affectation du report à nouveau 2022		(62 416,6)	62 416,6	-	-
Augmentations de capital 2023	1 054,7	93 681,0	-	-	94 735,7
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	384 414,7	384 414,7
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	**63 783,1**	**5 942 925,6**	**-**	**384 414,7**	**6 391 123,4**

Cf Section : Faits marquants de l'exercice.

NOTE 7 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Dotation	Reprise	Au 31 déc. 2023
Provisions pour charges	**-**	**(3 419,0)**	**-**	**(3 419,0)**
Provisions pour autres risques	-	(3 419,0)	-	(3 419,0)
Provisions pour risques sur filiales	**(4 433,6)**	**(7 299,1)**	**4 433,6**	**(7 299,1)**
Risques sur filiales	-	(4 583,1)	-	(4 583,1)
Autres provisions pour risques	(4 433,6)	(2 716,0)	4 433,6	(2 716,0)
Total	**(4 433,6)**	**(10 718,1)**	**4 433,6**	**(10 718,1)**
Classement au compte de résultat				
Résultat d'exploitation			-	
Résultat financier		(2 466,0)	4 433,6	
Résultat exceptionnel		(8 252,1)	-	
Total		**(10 718,1)**	**4 433,6**	

Les 2,5 millions d'euros en résultat financier correspondent à la perte latente de change sur les emprunts en devises (Cf Note 10 Ecarts de Conversion).

Les 3,7 millions d'euros en résultat exceptionnel correspondent principalement à la provision pour remise en état des locaux de la Tour CB21 en vue du futur déménagement courant 2025.

Les 4,6 millions d'euros en risques sur filiales correspondent à la dépréciation complémentaire des titres IWS France.

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Emprunts obligataires	5 555 267,9	4 353 715,1
Emprunts auprès d'un établissement de crédit	-	1 200 000,0
Emprunts et dettes financières diverses	115 597,9	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**5 670 865,8**	**5 553 715,2**
Comptes courants auprès des parties liées	577 206,9	484 332,9
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	**577 206,9**	**484 332,9**
Intérêts sur emprunts auprès des parties liées	-	-
Intérêts sur comptes courants auprès des parties liées	-	-
Autres dettes	**-**	**-**
Total des dettes financières	**6 248 072,6**	**6 038 048,1**

La variation des dettes financières correspond principalement à la mise en place :

- Le 05 octobre 2023, d'un emprunt obligataire de 600 millions de GBP avec une date d'échéance au 05 octobre 2043 au taux de 6,625%.
- Le 13 novembre 2023, d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros avec une date d'échéance au 13 novembre 2033 au taux de 4,500%.
- L'emprunt bancaire de 1,2 milliards d'euros contracté le 05 décembre 2022 a été remboursé le 05 octobre 2023 pour 700 millions d'euros et le 13 novembre 2023 pour 500 millions d'euros.

Le montant de 577,2 millions d'euros correspond principalement aux comptes courants avec SUEZ RV France pour 116,7 millions d'euros, SUEZ International pour 109,1 et SUEZ EAU France pour 109,6 millions d'euros.

NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2023	Date d'exigibilité 2024	De 2025 à fin 2027	En 2028 et au-delà
Emprunts obligataires	5 555 267,9	64 858,8	750 000,0	4 740 409,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	115 597,9	115 597,9	-	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	577 206,9	577 206,9	-	-
Dettes financières	**6 248 072,6**	**757 663,5**	**750 000,0**	**4 740 409,1**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**72 419,3**	**72 419,3**	**-**	**-**
Dettes fiscales et sociales	**48 988,9**	**48 988,9**	**-**	**-**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 186,6	22 186,6	-	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie	8 942,9	8 942,9	-	-
Autres dettes	679,8	679,8	-	-
Autres dettes	**31 809,2**	**31 809,2**	**-**	**-**
Total	**6 401 290,0**	**910 880,9**	**750 000,0**	**4 740 409,1**

Les 64,8 millions d'euros à échéance 2024 de la ligne emprunts obligataires correspondent aux charges d'intérêts courus.

NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2023 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Eléments d'actif		
Créances rattachées à des participations	2 466,0	
Créances clients et comptes rattachés	6,7	0,6
Eléments de passif		
Dettes rattachées à des participations		3 592,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Total Ecarts de conversion	**2 472,7**	**3 593,5**

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section « Règles et méthodes comptables » du présent document, fait ressortir au 31 décembre 2023, une perte latente de 2,5 millions d'euros provisionnée intégralement en provision pour pertes de change. Elle concerne principalement les opérations en livre sterling.

NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les prestations de services de 260 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Reprises sur amortissements, provisions	-	-
Reprises avantages personnels	-	
Transferts de charges	32 132,3	64 124,7
Total	**32 132,3**	**64 124,7**

Les transferts de charges correspondent principalement à des transferts de frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ.

NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts relatifs aux prestations de sous-traitance, les autres services extérieurs, les coûts relatifs aux personnels extérieurs, les charges de location, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires. La part des coûts liés à la restructuration du groupe est transféré en résultat exceptionnel, Cf Note 12.

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les refacturations des services siège de SUEZ International pour un montant de 30,8 millions d'euros et de SUEZ Holding pour (5,4) millions d'euros.

NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Dividendes	539 082,3	-
Autres intérêts, charges et produits assimilés	28 323,6	27 566,8
Intérêts nets sur dettes, comptes courants et créances rattachées à des participations	(79 536,9)	(55 034,0)
Résultat de change	(5 734,0)	4 814,1
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(8 943,1)	(36 830,8)
Total	**473 191,8**	**(59 483,9)**

SUEZ SA a perçu 539 millions d'euros de dividendes de ses filiales en 2023.

Le montant des intérêts nets sur dettes de 80 millions d'euros correspond principalement aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires Cf Note 9.

Le montant de charges de 8,9 millions d'euros de dotations et reprises de provisions à caractère financier inclus la provision pour perte de change d'un montant de 2,5 millions d'euros.

NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(10 611,2)
Cessions nettes d'immobilisations financières	(24 247,6)	-
Amortissements dérogatoires	-	-
Dotations et reprises de provisions afférentes aux participations	9 846,1	(20 889,2)
Autres	(38 849,2)	(51 461,4)
Total	**(53 250,7)**	**(82 961,7)**

Le montant de 24,2 millions d'euros en cessions nettes d'immobilisations financières correspond principalement la cession des titres INFLOWMATIX.

Les dotations et reprises de provisions liées aux participations de 9,8 millions d'euros correspondent à la reprise des dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX pour 20,9 millions d'euros et la dotation liée au provisionnement pour dépréciation des titres et risques filiales sur la participation IWS France pour un total de 11 millions d'euros.

Les autres charges exceptionnelles pour 38,8 millions d'euros correspondent aux coûts des frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ pour 21,7 millions d'euros, à la provision pour remise en état des locaux de la Tour CB21 en vue du futur déménagement courant 2025 pour un montant de 3,4 millions d'euros et aux paiements réalisés dans le cadre d'un risque *sharing agreement* pour un montant de 13,3 millions d'euros.

NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Impôts sur les sociétés	12 053,1	(25 085,4)
Crédits d'impôts	2 731,5	2 746,6
IMPOTS SUR LES SOCIETES	**14 784,6**	**(22 338,8)**

L'impôt sur les sociétés de 12,1 millions d'euros correspond principalement à la réallocation du gain d'intégration fiscale de SUEZ Holding pour 2023 pour un montant de 11,4 millions d'euros (Cf Règles et méthodes comptables).

Les crédits d'impôts comptabilisés au cours de l'exercice correspondent principalement au crédit d'impôt recherche.

Le cumul des déficits restant reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 127,6 millions d'euros dont 127,6 millions d'euros au titre de l'exercice

Ventilation de l'impôt :

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant après participation des salariés	422 880,9	14 784,6	437 665,4
Résultat exceptionnel	(29 062,4)	-	(29 062,4)
Résultat net	**393 818,5**	**14 784,6**	**408 603,0**

Position d'impôts latente de la société

La position de la créance future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou charges de SUEZ SA uniquement :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Déficits reportables	119 107	-
Reports déficitaires (bases)	**119 107**	**-**
Participation des salariés	2 732	1 451
Provision pour risques et charges	250	2 140
Opérations financières	265 090	281 093
Autres provisions non déductibles	67 635	71 222
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**335 707**	**355 906**
Ecarts de Conversion passif	3 587	1
Autres	**3 587**	**1**
Allègements de la dette future d'impôt (bases)	**339 294**	**355 907**
TOTAL (bases)	**458 400**	**355 907**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 458,4 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 118,3 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2023.

Les déficits reportables sont transmis à SUEZ Holding dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés à caractère financier

Les instruments dérivés sont mis en place par SUEZ SA dans le cadre de la réduction de son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Risque de change

Contrats à terme fermes de vente

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2023						Engagements part fixe au 31 déc. 2022
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	1 122,1	-	-	-	1 122,1	48,4	1 452,8
Devise AUD	16 256,2	-	-	-	16 256,2	(12,2)	-
Devise CHF	35 050,0	-	-	-	35 050,0	(596,6)	1 538,2
Devise CLP	815,5	-	-	-	815,5	17,2	505,1
Devise CNY	10 101,3	-	-	-	10 101,3	241,7	8 331,5
Devise CZK	2 022,3	-	-	-	2 022,3	13,2	1 961,1
Devise GBP	51 780,7	-	-	-	51 780,7	338,7	2 794 624,5
Devise HKD	20 927,4	-	-	-	20 927,4	(146,8)	23 520,2
Devise INR	1 049,6	-	-	-	1 049,6	20,3	-
Devise MAD	56,4	-	-	-	56,4	(0,3)	-
Devise PLN	1 122,4	-	-	-	1 122,4	(11,3)	135,5
Devise QAR	1 637,6	-	-	-	1 637,6	66,5	1 355,9
Devise RON	10 044,1	-	-	-	10 044,1	0,3	9 975,1
Devise SAR	6 820,2	-	-	-	6 820,2	287,2	6 658,6
Devise USD	170 380,2	-	-	-	170 380,2	3 352 152	75 841,3
Devise ZAR	3 983,9	-	-	-	3 983,9	(28,3)	9,2
TOTAL EN EUROS	**333 169,8**	**-**	**-**	**-**	**333 169,8**	**3 590,1**	**2 925 909,2**

Contrats à terme fermes d'achat

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2023						Engagements part fixe au 31 déc. 2022
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	2 368,7	-	-	-	2 368,7	17,5	1 452,8
Devise AUD	28 017,3	-	-	-	28 017,3	211,4	24 728,4
Devise CHF	36 567,9	-	-	-	36 567,9	628,2	1 538,2
Devise CNY	10 101,3	-	-	-	10 101,3	(241,4)	1 919,2
Devise CZK	-	-	-	-	-	-	1 824,5
Devise DKK	966,5	-	-	-	966,5	0,0	-
Devise GBP	229 829,1	-	-	-	229 829,1	(552,7)	2 215 284,6
Devise HKD	80 106,1	-	-	-	80 106,1	(461,2)	12 625,8
Devise INR	1 049,6	-	-	-	1 049,6	(20,3)	-
Devise MAD	56,4	-	-	-	56,4	0,3	-
Devise PLN	64,9	-	-	-	64,9	0,3	-
Devise QAR	-	-	-	-	-	-	1 355,9
Devise RON	10 044,1	-	-	-	10 044,1	(0,3)	9 975,1
Devise SAR	492,1	-	-	-	492,1	(20,8)	3 814,4
Devise SGD	25,5	-	-	-	25,5	(0,2)	2 123,9
Devise USD	165 704,5	-	-	-	165 704,5	(3 315,5)	75 841,3
Devise ZAR	3 983,9	-	-	-	3 983,9	28,3	9,2
TOTAL EN EUROS	**569 377,7**	**-**	**-**	**-**	**569 377,7**	**(3 726,4)**	**2 352 493,3**

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2024	De 2025 à 2027	En 2028 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals aux filiales	255 896,9	59 082,1	158 155,0	38 659,7
TOTAL	**255 896,9**	**59 082,1**	**158 155,0**	**38 659,7**

Autres engagements donnés à caractère non financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2024	De 2025 à 2027	En 2028 et au-delà
Engagements de location simple (1)	38 629,0	26 162,0	12 467,0	-
TOTAL	**38 629,0**	**26 162,0**	**12 467,0**	**-**

(1) Le montant d'engagement de location simple correspond principalement au bail commercial de la tour CB21 située à PARIS LA DEFENSE

	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2024	De 2025 à 2027	En 2028 et au-delà
En tonnes				
Instruments sur commodities (diesel)	2 700,0	2 700,0	-	-
TOTAL	**2 700,0**	**2 700,0**	**-**	**-**

Autres Engagements reçus à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2023	De 2024 à 2026	En 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilisé	750 000,0	-	-	750 000,0
TOTAL	**750 000,0**	**-**	**-**	**750 000,0**

Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi

La société SUEZ SA accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail). Ces engagements sont évalués en application de la réglementation ANC 2013-02.

Récapitulatif des provisions :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2023
Retraites (1)	6 070,1	63,4	6 133,5
Autres avantages postérieurs à l'emploi (2)	273,1	16,8	289,9
TOTAL	**6 343,2**	**80,2**	**6 423,4**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.
(2) Médailles du travail.

L'évolution de l'engagement est liée aux coûts des services rendus de la période et des contributions (reprises pour utilisation : prestations payées ou primes payées à l'assureur).

L'engagement total s'élève à 6,4 millions au titre des autres avantages (hors pension de retraite) en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation à long terme : 2 %
- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 18 : EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Effectif fin de période		
Exécution	43	31
Maîtrise	88	80
Cadres	460	331
Total	**591**	**442**
Effectif moyen en ETP		
Exécution	35	27
Maîtrise	87	79
Cadres	408	307
Total	**530**	**413**

NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Les valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	9 409 427,0	2 381,8
Créances rattachées à des participations	2 632 688,5	56,2
Créances clients et comptes rattachés	100 103,0	-
Comptes courants débiteurs des filiales	215 771,7	-
Dettes rattachées à des participations	(115 597,9)	-
Comptes courants créditeurs des filiales	(577 206,9)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(32 127,2)	-
Dettes sur immobilisations	(1 517,5)	-
Dividendes reçus	544 905,7	-
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	8 858,6	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	30 289,2	-
Intérêts sur emprunts et dettes financières divers	529,7	-

Les créances clients et comptes rattachés pour un montant de 100,1 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

Les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 32,1 millions d'euros correspondent principalement aux coûts relatifs aux prestations de services et aux refacturations des services siège.

NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

Raison Sociale	Devise	Capital social (1) (*)	Autres capitaux propres hors résultat (1) (2) (*)	% du capital détenu au 31 déc. 2023	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2023		Bénéfice net ou perte du dernier exercice (1) (*)	Date de clôture du dernier exercice
					Brut (3)	Provision (3)		
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ SA soit 637 831 euros								
1. FILIALES (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA SUPERIEURE A 50%)								
SAFEGE	EUR	2 625	(6 278)	67,0%	20 469	-	1 616	31 déc.2023
SUEZ International SAS	EUR	517 277	1 716 213	100,0%	2 439 528	-	64 815	31 déc.2023
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	AUD	340 505	19 129	100,0%	198 423	-	719	31 déc.2023
SUEZ Eau France	EUR	422 224	128 487	100,0%	2 597 851	-	(96 499)	31 déc.2023
SUEZ WODA	PLN	1 100	22 615	100,0%	9 034	-	896	31 déc.2023
AQUA RD	PLN	688	8 869	100,0%	3 903	-	(2 061)	31 déc.2023
SUEZ Concession Assainissement Sud Tunisien	TND	5 500	0	100,0%	1 242	-	(11 284)	31 déc.2023
ASIM	MXN	106 645	193 410	100,0%	7 728	-	(119 088)	31 déc.2023
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	GBP	1 546 800	(6 339)	100,0%	1 731 322	-	(20 902)	31 déc.2023
SUEZ VENTURES	EUR	8 436	11 461	100,0%	0	-	(766)	31 déc.2023
Suez Ré	EUR	19 600	59 533	100,0%	20 000	-	10 142	31 déc.2023
SUEZ RV France	EUR	28 798	743 340	100,0%	1 838 285	-	125 786	31 déc.2023
SEDA	EUR	39	-9 487	100,0%	159 011	-	9 251	31 déc.2023
Occitanis	EUR	38	1 567	100,0%	87 090	-	2 289	31 déc.2023
Suez RR IWS Minerals	EUR	7	(37 589)	100,0%	143 509	-	11 302	31 déc.2023
SCORI	EUR	1 093	5 303	100,0%	62 649	-	(548)	31 déc.2023
IWS France	EUR	1 000	(4 147)	100,0%	6 460	(6 460)	(1 162)	31 déc.2023
Suez RR IWS Chemicals France	EUR	5 165	(9 490)	100,0%	49 995	-	(3 991)	31 déc.2023
IWT France	EUR	1 000	(23)	100,0%	2 165	-	(268)	31 déc.2023
SCORI Est	EUR	2 985	(819)	100,0%	4 016	-	(729)	31 déc.2023
LEMS	CHF	100	2 517	100,0%	2 168	-	(33)	31 déc.2023

(1) En devises pour les filiales étrangères
(2) Avant affectation du résultat de l'exercice
(3) En milliers d'euros
() Données de liasses IFRS*

2. PARTICIPATIONS (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA COMPRIS ENTRE 10% et 50%)
Néant

B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations

1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A (Quote-part du capital détenu par SUEZ SA supérieur à 50%)	**26 962**	**(0)**
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A	**0**	**0**

NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée aux organes d'administration et de direction au titre de l'année 2023.

NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

SUEZ
Société anonyme au capital de 63 783 131,76 euros
Siège social : Tour CB21, 16 Place de l'Iris – 92400 Courbevoie
901 644 989 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 14 juin,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social de la Société sur convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre individuelle aux actionnaires de la Société et par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux Commissaires aux comptes et au Comité Economique et Social.

Madame Sabrina Soussan, Présidente du Conseil d'administration, préside l'Assemblée Générale (la « **Présidente** »).

Monsieur Vincent Frémin est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

Monsieur Thierry Déau, représentant Suez Holding, et Monsieur Christophe Le Roy, représentant le FCPE Go Suez, sont désignés scrutateurs.

……

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires ayant voté par correspondance détiennent 6.320.092.918 actions ordinaires représentant 99,99% des droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

……

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

……

11. Pouvoirs pour formalités.

Les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises au vote.

Partie Ordinaire de l'Assemblée Générale

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître un bénéfice net comptable de 384 414 726,57 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide d'affecter le bénéfice net dudit exercice, qui s'élève à 384 414 726,57 euros, comme suit :

- 6 378 313,18 euros à la réserve légale ; et
- 378 036 413,39 euros au report à nouveau.

Aucun dividende n'a été versé depuis la création de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

……

ONZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Extrait certifié conforme



Vincent FREMIN
Secrétaire de l'Assemblée

CREATING CYCLES. FOR LIFE.

*

RAPPORT DE GESTION 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de notre Société et de ses filiales durant l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le présent rapport de gestion reprend les différentes informations telles que prévues par la réglementation. Il intègre le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que la déclaration de Performance Extra-Financière.

Au sein du présent rapport, le terme « Société » désigne la société Suez SA et le terme « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales.

1. DESCRIPTION DU GROUPE ET STRATEGIE

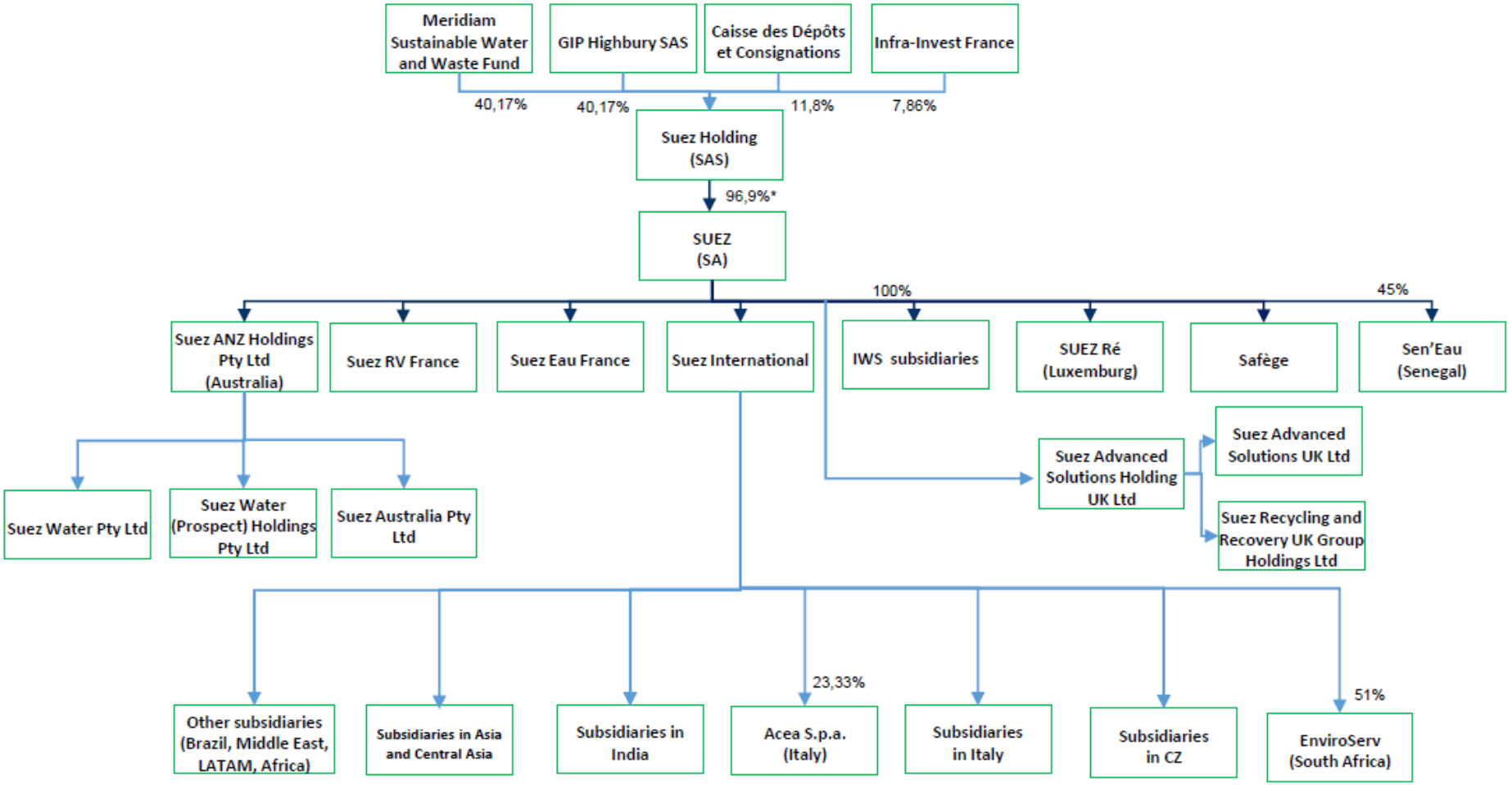
1.1. Organigramme simplifié du Groupe Suez

Le 31 janvier 2022, le consortium d'investisseurs composé de Meridiam, GIP et Caisse des Dépôts et Consignations/CNP Assurances ont acquis auprès de Veolia le périmètre composant le Groupe Suez, à travers son véhicule d'acquisition, Suez (ex-Sonate BidCo), elle-même contrôlée par la société Suez Holding (ex-Sonate TopCo).

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. Elle est enregistrée au Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 901 644 989. Son siège social est situé Tour CB21, 16, place de l'Iris, 92400 Courbevoie, France.

La Société ne détient pas de succursales.

Au 31 décembre 2023, l'organigramme simplifié du Groupe est donc présenté ci-après :



*3.1% held by employee shareholders and treasury shares

1.2. Présentation des activités

Avec un chiffre d'affaires de 8,9 milliards d'euros et plus de 39 000 salariés au 31 décembre 2023, SUEZ accompagne la transition environnementale d'un marché industriel et municipal qui a pris toute la mesure de la raréfaction des ressources et de la nécessité de lutter contre le changement climatique, tout comme de s'adapter à ses conséquences déjà avérées. Le Groupe, qui privilégie le modèle de l'économie circulaire, est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau et de la valorisation des déchets : de la construction et l'exploitation des réseaux et des infrastructures d'eau, de la collecte, du tri et de la valorisation jusqu'à la production d'énergie renouvelable, de nouvelles matières et la fourniture de services digitaux.

Le Groupe est ainsi en mesure de proposer une offre complète de services en termes de types de prestations et de contrats, adaptée à toutes ses catégories de clientèle, aussi bien les collectivités publiques que les acteurs industriels privés.

1.2.1 Principales activités

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une répartition équilibrée entre ses activités eau et déchets. SUEZ bénéficie d'un ancrage français : 59 % de son chiffre d'affaires 2023 est réalisé en France, 41 % à l'international (implantation dans 41 pays).

L'équilibre du modèle économique du Groupe se retrouve également dans la variété de ses expositions : contrats de services, contrats O&M (exploitation et maintenance) court, moyen ou long terme, exposition aux collectivités locales ou clients industriels, ainsi qu'aux marchés régulés/non régulés et, enfin, investissement, construction et exploitation d'actifs en propre.

Pour l'exercice 2023, 40 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le segment de l'Eau et de l'ingénierie, 60 % dans le segment des Déchets.

Une partie importante de l'activité du Groupe est conduite au travers de contrats de gestion déléguée (délégation de service public en France ou équivalents hors de France), conclus pour une longue durée. Ces contrats fournissent généralement au Groupe la flexibilité nécessaire pour maintenir leur équilibre économique, notamment par l'amélioration continue de la qualité et la sophistication des services fournis, satisfaisant ainsi les intérêts des deux parties par l'offre de services ou de technologies innovants et rémunérateurs.

1.2.1.1 Eau

Dans le domaine de l'eau à travers le monde, sur une période de douze mois :

- le Groupe exploitait, en 2023, 883 sites de production d'eau potable, et a produit environ 4,1 milliards de m³ d'eau potable ;
- le Groupe exploitait, en 2023, 2343 sites de traitement des eaux usées, et a traité biologiquement près de 2,85 milliards de m³ d'eaux usées.

A) LA GESTION INTEGRALE DU CYCLE DE L'EAU

À travers ses filiales, le Groupe couvre l'intégralité de la chaîne de valeur du cycle de l'eau pour l'ensemble de ses clients (collectivités publiques et clients du secteur privé) :

- Les études et schémas directeurs, la modélisation des écoulements en réseaux et en milieu naturel (nappes souterraines, rivières, littoral), et la maîtrise d'œuvre de projets d'infrastructure de gestion de l'eau ;

- L’ingénierie, la conception et la construction des usines de traitement d’eau au travers du métier Infrastructures de Traitement ;
- L’exploitation des infrastructures de production-distribution d’eau potable et de collecte-épuration des eaux usées, qui comprennent :
 - Le pompage et le traitement de l’eau

Le pompage est l’opération qui extrait l’eau des rivières, nappes phréatiques et réservoirs pour l’acheminer vers les usines de traitement. Le traitement dépend de la qualité de l’eau brute et peut comporter de nombreuses étapes : le prétraitement (tamisage), la clarification, la filtration (élimination des particules plus fines), l’affinage (élimination des micropolluants) et la désinfection (élimination des virus et des bactéries).

- Le stockage et la distribution d’eau potable

Les réservoirs constituent une sécurité en cas de problèmes de production, de pics de consommation ou de pollution des ressources. Le réseau souterrain de distribution est contrôlé pour garantir la stabilité de la qualité de l’eau et pour lutter contre les fuites.

- Le service client

Des structures spécialisées sont chargées d’assurer le contact avec les consommateurs, en tenant compte des réalités locales : signature de contrats, relève des compteurs, facturation, règlement ou tenue de comptes.

- La collecte des eaux usées

Les réseaux d’épuration des eaux usées constituent un rouage essentiel de la lutte contre la pollution domestique. Ils doivent conduire la totalité des eaux usées à la station d’épuration. Les réseaux d’eaux usées sont également utilisés pour collecter et évacuer les eaux pluviales, selon des techniques qui peuvent permettre de les séparer des eaux usées ou non.

- L’épuration des eaux usées

Le traitement des eaux usées met en œuvre un ensemble de procédés physiques et biologiques complexes notamment le prétraitement pour éliminer les gros déchets, le traitement biologique pour décomposer les impuretés, la clarification pour séparer l'eau des boues. Ces processus permettent de nettoyer les eaux usées de leurs impuretés, rendant ainsi l'eau propre à être rejetée dans l'environnement naturel, tout en respectant les normes de rejets.

Les boues issues de l’épuration des eaux usées sont également traitées afin de réduire leur volume. Sur certaines usines, ces boues alimentent un procédé de digestion anaérobie permettant de produire du biogaz. Les boues résiduelles sont ensuite épaissies et/ou déshydratées, voire séchées, pour être ensuite valorisée en agriculture par épandage ou par compostage.

Lorsque du biogaz est produit, celui peut être valorisé en électricité ou épuré en biométhane qui est injecté dans le réseau de gaz naturel.

Le Groupe propose également à ses clients des services dédiés à l’environnement (audits et aide à la réduction de l’empreinte environnementale des services de l’eau sur les territoires, gestion quantitative des ressources pour lutter contre les impacts du changement climatique, service d’amélioration de la qualité des eaux de rivière, de lac et des eaux de baignade).

Le Groupe apporte également son expertise dans la collecte, le traitement des données et la conception d’applications numériques innovantes pour la performance environnementale des villes et des usagers avec des solutions de collecte de données (compteurs communicants, capteurs, sondes) pour alimenter des modèles numériques et des applications temps réel afin d’évoluer vers un usage

raisonné des ressources et une résilience en temps de crise. Le Groupe s'appuie sur des technologies propriétaires et sur l'innovation pour développer et déployer des solutions avancées à l'échelle mondiale. Il créera également de nouvelles activités à fort potentiel, telles que la gestion de la qualité de l'air.

B) LES RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LES CLIENTS DANS LES METIERS DE L'EAU

Le Groupe a pour clients des collectivités publiques locales et des industriels. Dans le cadre de contrats de délégation de service public, le Groupe est amené à desservir localement des clients industriels et commerciaux.

Relations contractuelles avec les collectivités publiques

Les collectivités locales sont, en général, responsables de l'organisation du service de distribution de l'eau potable ainsi que de l'épuration des eaux usées. Elles peuvent choisir de gérer le service directement (en « régie »), ou bien de faire appel à un opérateur extérieur, lui-même public, privé ou d'économie mixte.

Les contrats conclus entre le Groupe et les collectivités publiques sont régis par les règles de passation de marchés publics et/ou des procédures spécifiques de mise en concurrence.

Le Groupe distingue :

- les contrats de délégation de service public en France, ou leur équivalent hors de France, qui incluent les contrats d'affermage et les concessions, et toutes les formes contractuelles intermédiaires entre ceux-ci. Dans ces contrats, le Groupe a la responsabilité de l'intégralité de la gestion du service (production et distribution d'eau et/ou épuration des eaux usées) : il s'occupe de la gestion des relations avec les consommateurs finaux, de la relève des compteurs, de l'établissement des factures et du recouvrement des paiements des consommateurs finaux. Le Groupe exerce son activité à ses risques et périls et se rémunère à travers la facturation aux usagers ; une partie des sommes facturées est reversée à la collectivité pour financer de nouveaux investissements. Les contrats d'affermage se distinguent des contrats de concession suivant l'importance des investissements qui sont de la responsabilité de l'opérateur privé ; la majeure partie des contrats du Groupe en France sont des contrats d'affermage ; il s'agit en général de contrats d'une durée longue, généralement comprise entre 7 et 15 ans ; et
- les contrats de prestations de services et de travaux ; les opérations et travaux sont, dans ce cas, facturés à la collectivité cliente. Il s'agit de contrats de moyenne ou longue durée, généralement entre 5 et 10 ans.

En général, les collectivités publiques sont propriétaires des actifs liés aux services de distribution de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées. Toutefois, en France, le Groupe est, pour des raisons historiques, propriétaire de certains actifs.

Relations contractuelles avec les clients industriels

Le Groupe intervient également sur tout le cycle de l'eau auprès de clients industriels au travers de contrats de conception et de construction, de prestations de services, comme l'exploitation/la maintenance, la mise à disposition d'installations mobiles de traitement et/ou de vente d'équipements. Les contrats sont alors généralement établis pour des durées plus courtes par rapport à des contrats de même type avec des collectivités locales, allant le plus souvent d'un à cinq ans par exemple dans le cadre de contrats de service.

C) ZONES GEOGRAPHIQUE D'EXERCICE DES ACTIVITES EAU

Le Groupe est présent dans les activités eau dans les pays suivants :

- Europe : France, Italie, République Tchèque, Croatie, Danemark, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Espagne, Portugal
- Afrique : Algérie, Egypte, Maroc, Sénégal
- Amérique du Nord : Etats-Unis,
- Amérique du Sud : Brésil, Mexique, Panama
- Asie : Chine, Singapour, Inde, Bangladesh, Sri-Lanka, Indonésie, Vietnam, Ouzbékistan
- Moyen-Orient : Arabie Saoudite
- Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande

1.2.1.2 Recyclage et valorisation des déchets

Dans le domaine des déchets, à travers le monde :

- le Groupe a traité en 2023 près de 28 millions de tonnes de déchets et a desservi par ses activités de collecte environ 13,1 millions de personnes et 66403 clients dans les services et l'industrie ;
- le Groupe exploitait en 2023 60 plateformes de compostage, 45 sites d'incinération, 375 stations de tri, valorisation matière et transfert, 64 centres de stockage, et a fait appel à une flotte de 4445 véhicules lourds de collecte.

A) LA GESTION INTEGRALE DU CYCLE DES DECHETS

Le Groupe gère l'intégralité du cycle des déchets en intervenant à toutes les étapes de la gestion des déchets sous presque toutes leurs formes :

- collecte des déchets non dangereux des municipalités et des entreprises, tri, prétraitement, recyclage et valorisation matière, valorisation biologique (qui comprend notamment la valorisation agronomique et la réhabilitation des sols pauvres), valorisation énergétique (incinération, co-incinération et méthanisation), l'enfouissement en centre de stockage, intégrant la valorisation du biogaz ;
- gestion des déchets dangereux (hors déchets susceptibles d'être contaminés par des radionucléides issus d'une activité nucléaire) ;
- démantèlement et déconstruction de véhicules hors d'usage, d'aéronefs et de bateaux en fin de vie.

Le Groupe offre ses services dans les domaines suivants :

Déchets non dangereux (collecte, tri, valorisation, élimination)

Dans le domaine des déchets non dangereux, le Groupe collecte, trie, recycle, valorise, et élimine les déchets d'origine municipale ou industrielle.

Collecte

Le Groupe collecte chaque jour des déchets de toute nature auprès des particuliers, des entreprises et des administrations : déchets ménagers, déchets organiques, déchets industriels non dangereux, déchets d'activités de soins, déchets liquides ou solides.

Le Groupe dispose d'un parc de véhicules lourds adaptés à tous les types de ramassage des déchets : collectes de déchets en mélange, collectes sélectives, collectes d'objets encombrants, de déchets des activités de soins, de déchets industriels, et cela, en environnement urbain ou rural. Les déchets issus

des collectes sélectives (plastiques, verre, métaux, papiers et autres) sont dirigés vers des centres de tri pour être préparés au recyclage ; les déchets résiduels sont acheminés soit vers des plateformes de transfert/tri/prétraitement, soit directement vers des usines d'incinération ou des centres de stockage. Certains déchets peuvent être fortement polluants (piles, aérosols, etc.). Ils sont alors dirigés vers des centres spécialisés pour être dépollués et conditionnés avant traitement ou valorisation.

Valorisation matière

Les déchets des ménages ou des entreprises issus des collectes sélectives sont dirigés vers l'un des 375 centres de tri et valorisation matière exploités par le Groupe. Ils sont ultérieurement triés en fonction de leur nature (plastiques, verre, papiers, cartons, métaux), conditionnés puis regroupés par filière de valorisation sur des plates-formes adaptées. Les matières valorisables sont ensuite acheminées vers les filières de transformation appropriées, et les refus de tri (non recyclables) sont, aussi souvent que possible, valorisés énergétiquement en incinération, ou à défaut, enfouis en centre de stockage.

L'économie du recyclage vise à assurer aux industriels un approvisionnement régulier en matières recyclées de qualité, et permet aux producteurs de déchets de bénéficier d'une filière réglementaire et pérenne de gestion de leurs déchets. Les activités de recyclage (par exemple, métaux, plastiques) s'organisent par ailleurs autour de collectes spécifiques.

Le Groupe poursuit également, à la demande de ses clients, la mise en œuvre de solutions industrielles de traitement favorisant la valorisation des déchets résiduels, telles que le tri mécanique et biologique (TMB) des déchets.

Compostage et valorisation biologique

Le compostage est un processus naturel qui consiste à transformer les déchets organiques en amendement des sols. Quatre types de déchets sont concernés : (i) les déchets verts des ménages et des collectivités, ainsi que les sous-produits de l'industrie du bois (écorces, sciure, etc.) ; (ii) la part organique des déchets des ménages, déchets des restaurants et des supermarchés ; (iii) les boues des stations d'épuration ; et (iv) les boues et sous- produits des industries du papier et de l'agroalimentaire.

De nombreuses analyses sont effectuées sur les déchets organiques, avant, pendant et après leur transformation en compost. L'air issu du processus de compostage est capté et traité afin de limiter les nuisances olfactives.

La gestion des boues est au cœur du savoir-faire du Groupe, qui accompagne les collectivités dans leurs projets de valorisation des boues et de compostage des déchets.

Valorisation énergétique

Les déchets peuvent aussi être valorisés par incinération ou par décomposition de la matière organique (méthanisation).

Le traitement thermique des déchets présente plusieurs avantages : il permet de réduire la masse et le volume des déchets, il est rapide et hygiénique, et il produit de l'énergie (en grande partie renouvelable compte tenu de la fraction biodégradable des déchets) que l'on peut valoriser sous forme d'électricité et/ou de chaleur.

Six types de déchets peuvent être valorisés énergétiquement : (i) les déchets ménagers, (ii) les déchets d'origine industrielle assimilables aux ordures ménagères, (iii) les refus issus des centres de tri, (iv) les déchets des activités de soins, (v) les boues de stations d'épuration et (vi) les déchets dangereux.

Dans les usines d'incinération exploitées par le Groupe, les déchets sont brûlés à haute température, conformément aux exigences réglementaires. La chaleur dégagée par la combustion est récupérée dans des chaudières qui produisent de la vapeur. Cette vapeur permet de produire de l'électricité et permet également d'alimenter des réseaux de chaleur.

Cette activité est soumise à de nombreuses contraintes réglementaires ou techniques, visant à réduire les impacts (émission de fumées, production de mâchefers et de cendres) et à valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets sous forme de chaleur et/ou d'électricité.

La valorisation énergétique des déchets organiques peut également être réalisée par méthanisation. Ce processus de décomposition des matières organiques naturelles – par des micro-organismes et en l'absence d'oxygène – est connu de longue date. Son exploitation à échelle industrielle est plus récente. La méthanisation produit un biogaz valorisable en énergie électrique et/ou thermique et un résidu valorisable après compostage comme amendement organique des sols. Le biogaz peut être également injecté dans le réseau de distribution de gaz.

Un autre mode de valorisation énergétique réside dans la production de Combustibles solides de récupération (CSR), dérivés de déchets industriels non dangereux, et dans une moindre mesure, de déchets ménagers. Utilisée principalement par les cimentiers, cette filière continue de constituer une réelle opportunité de développement de solutions complémentaires aux filières de recyclage et d'élimination. Difficilement recyclables dans les conditions technico-économiques du moment, les déchets constitutifs des CSR peuvent en effet être d'excellents combustibles alternatifs dans des fours à ciment, à chaux et dans les centrales de chaleur ou de vapeur d'industries à forte intensité énergétique (chimie, papeterie, etc.) équipées des systèmes de traitement des fumées adéquats.

Élimination des déchets en installations de stockage

L'enfouissement en centre de stockage demeure la principale filière de traitement dans de nombreux pays. En amont, la recherche d'un site doit répondre à un cahier des charges imprescriptible concernant notamment la qualité des sols, la protection des nappes aquifères, l'éloignement des habitations. En phase d'exploitation, les chargements sont contrôlés, les effluents (biogaz et lixiviats) sont captés, valorisés ou traités, et les paramètres environnementaux sont très régulièrement mesurés. Une fois fermés, les sites continuent à faire l'objet d'une surveillance généralement pendant 30 ans (60 ans au Royaume-Uni).

En 2023, le Groupe exploitait 64 centres de stockage dans le monde entier et en particulier en Europe. Dans l'exercice de ces activités, le Groupe développe et exploite des solutions industrielles innovantes pour la valorisation sous forme d'énergie renouvelable du biogaz des centres de stockage.

Déchets dangereux

Les déchets présentant un danger pour l'homme ou pour l'environnement nécessitent des précautions particulières lors de leur traitement. Une fois collectés, ils sont analysés, triés par familles, puis regroupés. Ils sont ensuite orientés vers la filière la plus adaptée.

Il existe plusieurs possibilités de traitement pour ces déchets, qui peuvent être :

- valorisés comme combustibles de substitution, notamment dans des fours de production de ciment, et après avoir reçu, si nécessaire, un prétraitement physique ;
- incinérés à haute température avec valorisation énergétique (cas des déchets halogénés, toxiques, réactifs) ;
- traités par voie physico-chimique et biologique (cas des déchets aqueux : acides, bases, bains de chromatation, etc.) ;
- traités, dépollués ou solidifiés, avant d'être stockés dans des centres adaptés. Les boues et cendres minérales sont, par exemple, mélangées à des réactifs pour former un béton qui permet de stabiliser les polluants au sein d'une matrice minérale avant stockage ;
- régénérés en vue de leur recyclage matière, c'est-à-dire qu'ils sont épurés pour pouvoir être réutilisés (c'est le cas notamment des huiles et de certains solvants).

Le Groupe peut ainsi offrir à ses clients des solutions adaptées à tous les types de déchets dangereux (hors déchets susceptibles d'être contaminés par des radionucléides issus d'une activité nucléaire), depuis des conditionnements allant de 100 grammes (notamment les déchets ménagers spéciaux ou les déchets de laboratoire) jusqu'à plusieurs centaines de tonnes. En 2023, plus de 2,5 million de tonnes de déchets dangereux ont été traitées par le Groupe : prétraitement sur des plates-formes *ad hoc*, stabilisation et stockage en centres de stockage de classe I, incinération des déchets fortement chlorés ou soufrés, co-incinération en cimenteries.

B) LES RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LES CLIENTS DANS LES METIERS DES DECHETS

Le Groupe intervient pour deux types de clients :

- les collectivités publiques (municipalités ou autres) : les contrats conclus avec les collectivités publiques sont généralement des contrats de moyen ou long terme (d'une durée généralement comprise entre trois et sept ans pour la collecte des déchets, jusqu'à 20 voire 30 ans dans certains cas pour leur traitement), et concernent des activités réglementées localement, au sein desquelles les services publics sont des acteurs significatifs ; et
- les industriels et les commerces : les contrats conclus avec les clients industriels et les commerces sont généralement des contrats de court ou moyen terme (souvent un an renouvelable pour la collecte des déchets), et concernent des activités pour lesquelles les industriels ont de plus en plus recours à des sous-traitants pour une externalisation de l'ensemble de la gestion de leurs déchets.

C) ZONES GEOGRAPHIQUE D'EXERCICE DES ACTIVITES RECYCLAGE ET VALORISATION

Le Groupe est présent dans les activités recyclage et valorisation dans les pays suivants :

- Europe : France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie
- Afrique : Afrique du Sud, Maroc, Mozambique, Ouganda
- Amérique du Nord : Canada
- Amérique du Sud : Brésil
- Asie : Chine, Inde

1.3. Stratégie

L'ambition de SUEZ est de devenir le partenaire de confiance pour des solutions circulaires en matière d'eau et de déchets.

Notre stratégie est de nous concentrer sur notre cœur de métier, c'est-à-dire les chaînes de valeur des déchets et de l'eau, ainsi que les services associés. Ces métiers constituent un portefeuille dynamique, diversifié et équilibré, avec une couverture naturelle contre l'inflation et les fluctuations des prix de l'énergie. Nous nous concentrons en outre sur nos marchés principaux : ils combinent des marchés matures et résilients, avec un appétit pour l'innovation, et des marchés émergents à forte croissance.

Nous nous différencions de nos concurrents grâce à une proposition de valeur adaptée aux priorités et besoins de nos clients, combinant une expertise unique dans la construction avec un leadership

reconnu dans le numérique, dans l'expérience utilisateur, ainsi que dans l'innovation. Notre stratégie de développement nous permettra de faire croître la part d'activités exercées d'une part à l'international mais également dans les déchets. Ceci en cohérence avec des engagements ambitieux et éprouvés envers les populations, la planète et l'environnement : nous voulons être le leader de notre secteur en matière d'ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).
Nous renforçons l'orientation client de notre organisation, de nos processus et de nos programmes de rémunération de la performance. Nous améliorons nos performances opérationnelles, commerciales et environnementales, en favorisant une culture entrepreneuriale, fondée sur l'esprit d'entreprise local, la responsabilité, l'inclusion, un sens aigu du respect des objectifs et de la collaboration.

Grâce au fort soutien de nos actionnaires, nous visons une augmentation de nos investissements en Recherche & Innovation - par rapport à nos revenus - de 50% sur 5 ans, tant dans le domaine de l'eau que dans celui des déchets. Notre stratégie d'innovation nous a permis de détenir plus de de 1700 brevets (dans 358 familles de brevets) à fin 2023.

Cette stratégie nous permettra, d'ici 2028, d'être une référence dans notre industrie, reconnue pour : son agilité, ses marges restaurées, sa capacité de création de valeur et d'innovation, et ses engagements envers les hommes et l'environnement.

2. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La déclaration de performance extra-financière est jointe en annexe 1 du présent rapport.

3. FACTEURS DE RISQUE

Parmi les nombreux risques identifiés et suivis par le Groupe, ceux identifiés ci-dessous sont susceptibles de l'affecter de manière importante, que ce soit en termes de résultats, de situation financière, d'activité ou d'image. Ces risques font l'objet d'une revue annuelle lors de l'établissement de la cartographie des risques et des opportunités du Groupe.

3.1 Risques stratégiques

(a) Risques liés au changement climatique et à l'évolution des réglementations environnementales

- Risques liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences, tout comme les réglementations environnementales associées à ces actions, sont autant des opportunités que des risques pour le Groupe. Par ailleurs, certaines activités du groupe peuvent être exposées à des risques physiques liés au changement climatique, et certains changements de réglementation pourraient avoir un impact sur certaines activités.

- **Risques physiques**

Le risque physique lié au changement climatique se matérialise aujourd'hui de manière très significative avec l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements climatiques extrêmes que le Groupe observe année après année. Ce risque est accru par l'étendue géographique des opérations du Groupe et par le fait que les opérations du Groupe sont généralement de grandes infrastructures clées situées dans des zones parfois sensibles sur le plan environnemental. Le Groupe tient compte de ce risque en ce qui concerne les risques liés à la continuité de service ainsi que le risque de réputation décrits ci-dessous.

- **Risques de transition liés au changement climatique**

Les risques liés à la transition découlent principalement du renforcement des réglementations relatives au changement climatique dans plusieurs pays et régions du monde. Le « Pacte vert pour l'Europe » vise une réduction de 55% des émissions des émissions de l'UE d'ici 2030 et un bilan neutre d'émission nette d'ici 2050. La loi européenne sur le climat est entrée en vigueur en 2021 et impose cet objectif à tous les pays de l'UE. La même année, l'Europe a également adopté la loi relative à l'adaptation au changement climatique.

La réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) n'inclut pas encore le secteur de la gestion des déchets dans un mécanisme de taxe sur les émissions, bien que certaines des activités du Groupe liées à la production d'énergie ou de matières premières secondaires (combustibles solides de récupération, produits chimiques) puissent être éligibles. À ce stade, différents scénarios sont possibles, avec des impacts positifs ou négatifs selon les configurations envisagées. Les activités les plus énergivores du Groupe seront néanmoins de plus en plus couvertes par les mécanismes de tarification du carbone.

En outre, dans le cadre du déploiement du plan d'action de l'UE pour une croissance financière durable, une taxonomie européenne des activités durables a été établie en 2021 afin d'identifier les activités économiques qui peuvent être classées comme "durables" sur le plan environnemental. Cela pourrait en fin de compte contribuer à concentrer les investissements sur une partie seulement des activités de gestion et de valorisation des déchets, au détriment des autres activités commerciales du Groupe

qui ont également un impact environnemental positif qui n'est pas encore reconnu dans le cadre de la taxonomie.

- **Risques liés à la conformité réglementaire des activités du Groupe en matière d'environnement**

Plus généralement, les activités du Groupe sont soumises à des réglementations de plus en plus strictes en matière de protection de l'environnement, de santé publique et de sécurité, qui diffèrent d'un pays à l'autre. Ces règles s'appliquent aux rejets d'eau, à la qualité de l'eau potable, au traitement des déchets, à la surveillance à long terme des décharges, à la contamination des sols et des nappes phréatiques, à la qualité des émissions atmosphériques, à la conformité des équipements et des produits chimiques, et aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

Malgré la gestion de ces risques réglementaires au sein du Groupe, il subsiste de nombreux risques résultant de l'imprécision de certaines dispositions réglementaires, qui peuvent entraîner une application ou une mise en œuvre incohérente, ou du fait que les organismes de réglementation peuvent modifier leurs instructions d'application et que des évolutions majeures du cadre juridique peuvent se produire. En outre, les organismes de réglementation compétents ont le pouvoir d'engager des procédures administratives ou judiciaires à l'encontre du Groupe, qui pourraient conduire à la suspension ou à la révocation des permis ou autorisations détenus par le Groupe, à des injonctions de cesser ou d'abandonner certaines activités ou services, à des amendes, à des sanctions civiles ou à des condamnations pénales, ce qui pourrait affecter de manière négative et significative l'image publique, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. Ces autorisations administratives peuvent être difficiles à obtenir ou à renouveler et impliquent souvent une procédure longue, coûteuse et imprévisible. Enfin, les conditions attachées aux autorisations et permis que le Groupe a obtenus pourraient être rendues substantiellement plus strictes par les autorités compétentes.

Une modification ou un renforcement du cadre réglementaire pourrait entraîner des coûts ou des investissements supplémentaires pour le Groupe. Par la suite, le Groupe pourrait être contraint de réduire, d'interrompre temporairement, voire d'arrêter une ou plusieurs activités sans assurance de pouvoir compenser les pertes correspondantes.

Les réglementations applicables impliquent des investissements et des coûts d'exploitation non seulement pour le Groupe, mais aussi pour ses clients, et en particulier pour les autorités publiques locales ou régionales contractantes, notamment en raison des obligations de mise en conformité. Le non-respect par le client de ses obligations pourrait porter préjudice au Groupe en tant qu'opérateur et nuire à sa réputation et à sa capacité de croissance.

(b) Risque de réputation et d'image

Avec la marque unique Suez, et compte tenu de la dimension mondiale des activités du Groupe, le risque de réputation auquel le Groupe est confronté après un incident survenant dans l'une de ses entités opérationnelles, tel qu'une coupure accidentelle de l'alimentation du réseau d'eau, une faute présumée, un problème d'éthique, une fraude, une cyber-attaque, dont la fréquence ne cesse d'augmenter, est plus élevé. D'autres événements tels que des coupures d'eau prolongées dues à une pollution accidentelle survenue dans une usine de production d'eau potable pourraient également accroître ce risque. Ce risque pourrait être accru par le fait que les dénonciateurs sont actifs sur les médias sociaux, où l'information est largement et immédiatement partagée. Ce risque de réputation peut être aggravé par l'intervention d'une ONG alléguant des violations des droits de l'homme en vertu de la loi française sur le devoir de vigilance.

Par ailleurs, les activités propres au Groupe (traitement de l'eau, incinération, etc.) affectent sa réputation sur un certain nombre de sujets sociétaux sensibles : santé, qualité de l'air, qualité de l'eau, micropolluants, utilisation du plastique, services aux industries extractives, gestion des biens communs et accès aux services essentiels. Tout dépassement de la norme réglementaire en matière d'eau potable, quelle que soit son origine, pourrait avoir un impact négatif sur l'image du groupe. Enfin, les actions du personnel, des mandataires sociaux ou des représentants qui violeraient les principes éthiques affirmés par le groupe pourraient l'exposer à des sanctions légales et civiles ainsi qu'à une perte de réputation.

Il est également important que le Groupe entretienne de bonnes relations avec les gouvernements et les autorités réglementaires des juridictions dans lesquelles il opère. Toute détérioration des relations du groupe avec les gouvernements et les autorités réglementaires des juridictions dans lesquelles il opère pourrait avoir un impact négatif sur la capacité du groupe à développer ses activités dans ces juridictions.

(c) Risque concurrentiel

Les métiers de base du Groupe restent soumis à une forte concurrence de la part des grands opérateurs internationaux et, sur certains marchés, d'acteurs de " niche ". Par ailleurs, de nouveaux acteurs tels que des entreprises industrielles (équipementiers, constructeurs), des entreprises financières (conglomérats asiatiques), des entreprises du secteur de l'économie numérique ou encore nos propres clients ou fournisseurs investissent des marchés ou se repositionnent dans la chaîne de valeur en adoptant des stratégies agressives et en diversifiant leurs offres dans l'industrie des services. Par ailleurs, le Groupe est également confronté à la concurrence d'opérateurs du secteur public sur certains marchés, comme les sociétés d'économie mixte en France. Enfin, certaines villes peuvent vouloir conserver ou assumer la gestion directe des services de l'eau et des déchets (notamment sous la forme d'une régie publique) au lieu de dépendre d'opérateurs privés, en particulier en France. Cette pression concurrentielle est encore plus forte dans le secteur de l'ingénierie du traitement de l'eau en raison de la montée en puissance de nouveaux acteurs espagnols et sud-coréens, de la contraction du marché municipal européen due aux difficultés financières des entités publiques locales et d'un manque de compétitivité.

En ce qui concerne les risques contractuels, les contrats conclus par le Groupe avec les autorités publiques représentent une part importante de son chiffre d'affaires. Cependant, dans la plupart des pays où le Groupe opère, y compris en France et au Maroc, les entités publiques locales ont le droit, dans certaines circonstances, de modifier ou même de résilier unilatéralement le contrat, moyennant une indemnisation. Si un contrat est résilié ou modifié unilatéralement par l'autorité publique contractante, le groupe peut ne pas être en mesure d'obtenir une indemnisation qui compense entièrement la perte de revenus qui en résulte. Par ailleurs, le groupe n'est pas toujours propriétaire des biens qu'il utilise dans le cadre de ses activités sous contrat de délégation de service public (notamment par le biais de concessions de service public ou d'affermages). Suez ne peut garantir que le pouvoir adjudicateur renouvellera, à l'issue de leurs durées respectives, chacun de ses contrats de délégation de service public existants ou que les conditions financières du renouvellement seront les mêmes que celles de la délégation initiale. Cette situation pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Avant l'expiration de tout contrat, le Groupe cherchera à entamer des discussions et, si elles aboutissent, entamera des négociations en vue de l'extension ou du renouvellement de ces contrats. Si le Groupe détermine qu'il existe un risque important de non-prorogation ou qu'il n'est pas en mesure de proroger ces contrats, le Groupe peut comptabiliser des charges de dépréciation pour certains de ces actifs à l'avenir. Dans la mesure où, à l'avenir, l'un des contrats à long terme du Groupe expire et que le Groupe n'est pas en mesure de remplacer la capacité, que ce soit par une extension ou un

investissement dans de nouvelles installations, les activités, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe pourraient être affectés par des charges de dépréciation et des pertes de revenus, ou les deux.

(d) Risques liés à l'inflation

Le risque d'inflation se répand en Europe et dans le monde. Il se traduit par une augmentation du coût des matières premières, des équipements ou de la main-d'œuvre. Tous les contrats gérés par le Groupe ne comportent pas de clauses de révision de prix. Même pour les contrats où cette possibilité existe, la formule d'indexation peut ne pas être entièrement compensée par les hausses de prix, ce qui a un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

En outre, il n'est pas possible d'exclure des effets potentiels sur l'environnement politique et social global (similaires à la crise des "gilets jaunes" en France) avec une dégradation du climat social dans la société et au sein du Groupe.

(e) Risque d'innovation insuffisante et d'adaptation inadéquate à la technologie numérique

Au sein du Groupe, le risque de perte de compétitivité touche principalement les activités de construction, ainsi que la région Afrique, Asie centrale et Inde. Ce risque est en grande partie dû à l'augmentation et à l'extension mondiale de la concurrence, en particulier des concurrents espagnols (comme ce fut le cas récemment au Maroc pour un projet de dessalement à Casablanca) et chinois, ainsi que des concurrents d'autres pays asiatiques et émergents. L'innovation est une réponse à ce risque. Le groupe ne peut cependant pas garantir qu'il serait suffisamment agile pour s'adapter si nécessaire, en termes de connaissance du marché, d'innovation technologique, de coûts compétitifs, de performance et de qualité. Ce risque peut se traduire par l'impossibilité de remporter les projets prévus ou par une diminution des marges nécessaires pour rester compétitif, en particulier dans le secteur de la construction.

Par ailleurs, afin d'offrir des services comparables ou plus performants que ceux proposés par les concurrents, ou de conquérir de nouveaux marchés, le Groupe a choisi de placer l'innovation au cœur de sa stratégie et de développer de nouvelles technologies et de nouveaux services en mettant l'accent sur des axes majeurs, l'innovation, le marketing, la R&D et la transformation digitale, pour répondre aux attentes de nos clients et des industriels. Cela permettrait de générer des revenus supplémentaires, mais serait également source de nouveaux risques : les délais de mise sur le marché pourraient être trop longs pour les nouveaux produits et services, il pourrait y avoir des retards dans le développement d'une offre " digitale " par rapport à la concurrence, ou encore des coûts de développement non maîtrisés pourraient avoir un impact négatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Enfin, un retard dans la définition et la mise en œuvre d'une -architecture informatique plus orientée vers le client -(harmonisation des systèmes de gestion de la relation client (CRM), politique du Groupe en matière d'Internet des objets (IoT), adoption d'un -environnement multicloud) mettrait en péril la capacité du Groupe à participer à la nouvelle économie des services de l'eau et des déchets.

(f) Risques de baisse des volumes et des prix

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable dans certains pays développés, on observe une diminution des volumes consommés, principalement en raison de facteurs sociétaux, du changement des comportements des ménages et parce que l'eau est une ressource qui doit être préservée. Pour répondre à cette baisse des volumes, le Groupe réalise des gains de productivité, prévoit dans certains contrats une part tarifaire indépendante des volumes consommés, développe des services à plus forte valeur ajoutée, notamment en accompagnant les collectivités dans leur

obligation de répondre à l'évolution de la réglementation, et procède à des ajustements tarifaires. Cependant, si ces développements ne sont pas suffisants à l'avenir pour compenser la réduction des volumes, il pourrait y avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les volumes d'eau consommés dépendent également des changements climatiques. Ainsi, des précipitations exceptionnelles pourraient avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Les changements réglementaires pourraient également avoir un impact sur les prix, les marges, les investissements, les opérations et, par conséquent, sur les activités, les résultats et les perspectives du groupe. Le groupe exerce la plupart de ses activités dans le cadre de contrats à long terme d'une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans ou plus. Les conditions d'exécution de ces contrats à long terme peuvent être différentes de celles qui existaient ou qui avaient été anticipées au moment de la conclusion du contrat et peuvent en modifier l'équilibre financier. Suez s'efforce d'obtenir des mécanismes contractuels lui permettant d'ajuster l'équilibre du contrat en fonction de l'évolution de certaines conditions économiques, sociales, techniques ou réglementaires significatives. Cependant, tous les contrats à long terme conclus par le Groupe ne disposent pas de tels mécanismes. De plus, lorsque les contrats conclus par le Groupe contiennent de tels mécanismes d'ajustement, il n'est pas certain que le partenaire contractuel accepte de les mettre en œuvre ou qu'ils soient efficaces pour rétablir l'équilibre financier du contrat. L'absence ou l'inefficacité potentielle des mécanismes d'ajustement prévus par le Groupe dans ses contrats ou le refus d'un partenaire contractuel de les mettre en œuvre pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

(g) Risques liés aux retards dans le plan de transformation et de performance du Groupe

Le Groupe a lancé un nouveau modèle opérationnel et a entamé un plan pluriannuel d'amélioration de la performance opérationnelle qui implique l'optimisation des coûts d'exploitation, d'achat et des frais généraux.

Tout retard dans la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel pourrait affecter la réalisation du plan de performance dans les délais impartis. En outre, même si les plans de transformation ont été mis en œuvre, il existe toujours un risque qu'ils ne permettent pas d'économiser autant d'argent que prévu ou qu'ils ne soient pas aussi efficaces qu'on l'espérait.

3.2 Risques opérationnels

(a) Risque lié à la qualité de l'eau, des produits et des services

Le risque lié à la qualité de l'eau, des produits et des services est au cœur des préoccupations du Groupe et de sa capacité à fournir les services essentiels qu'il s'est engagé à fournir à ses clients dans le respect des normes de qualité et des spécifications requises.

L'exposition à ce risque s'est accrue compte tenu de certains facteurs de risque notables, notamment :

- des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les incendies de forêt historiques en Australie, qui révéleront encore à ce jour, plus de défis technologiques pour répondre aux normes de qualité de l'eau et de continuité des services. Les rejets d'effluents traités par les stations d'épuration dans les rivières asséchées pourraient devenir de plus en plus fréquents et problématiques

- L’impact de l’industrialisation et la croissance urbaine rapides comme c’est le cas en Chine où une majorité de rivières et de lacs sont fortement pollués par des produits chimiques toxiques et des déchets industriels ;

- l’environnement réglementaire en constante évolution qui nécessitera un contrôle accru des substances polluantes, ainsi que des investissements supplémentaires pour se mettre en conformité avec les limites de qualité introduites par exemple dans les nouvelles réglementations concernant le plomb ou les perfluorés, en Europe ;

- les exigences de conformité concernant les matériaux recyclés (par exemple : compost, combustibles solides de récupération, fin de statut de déchet « end-of-waste status ») ;

- l’augmentation des exigences de qualité des matières premières secondaires au fur et à mesure que ces dernières seront davantage incorporées dans les biens destinés à la consommation courante ;

- la capacité du Groupe à fournir des services adéquats lors du lancement de nouvelles lignes de produits et services innovants et digitaux, notamment par ses unités de différentiation « Digital Solutions » et « innovation ».

(b) Risques environnementaux et industriels

Les installations dont le Groupe est propriétaire ou qu'il gère pour le compte de tiers comportent des risques pour le milieu environnant (air, eau, sol, habitat et biodiversité) et peuvent présenter des risques pour la santé des consommateurs, des riverains, des salariés, voire des sous-traitants. Ces risques sanitaires et environnementaux, encadrés par des réglementations nationales et internationales strictes, font l'objet d'un suivi régulier par les équipes du Groupe et par les pouvoirs publics. L'évolution de la réglementation en matière de responsabilité environnementale et de passif environnemental risque d'accroître la vulnérabilité de l'entreprise par rapport à ses activités. Cette vulnérabilité doit être évaluée pour les installations anciennes (telles que les décharges fermées) et pour les sites en exploitation. Elle peut également concerner les dommages causés aux habitats ou aux espèces.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à manipuler, voire à générer, des produits ou sous-produits dangereux. C'est le cas, par exemple, de certains produits chimiques utilisés dans le traitement de l'eau. En matière de traitement des déchets, certaines installations du Groupe traitent des déchets industriels ou médicaux spéciaux qui peuvent être toxiques ou infectieux.

Dans le domaine de la gestion des déchets, les émissions de gaz à prendre en compte comprennent les gaz à effet de serre, les gaz qui induisent une acidification de l'air, les gaz nocifs et les poussières. Dans les activités liées à l'eau, les polluants atmosphériques potentiels comprennent principalement le chlore ou les sous-produits gazeux résultant d'émissions accidentelles de produits de traitement de l'eau. Les activités de traitement des eaux usées et des déchets peuvent également causer des problèmes d'odeur ou produire des quantités limitées mais dangereuses de gaz toxiques ou de micro-organismes-.

En l'absence d'une gestion adéquate, les activités du Groupe peuvent avoir un impact sur l'eau dans le milieu naturel : rejets non conformes de réseaux d’assainissement, lixiviats de décharges mal surveillées, rejets de métaux lourds dans l'environnement, rejets aqueux des systèmes de traitement des fumées des usines d'incinération. Les stations d'épuration des eaux usées rejettent des eaux décontaminées dans le milieu naturel. Pour diverses raisons, ces stations peuvent temporairement ne pas respecter les normes de rejet en termes de charge organique, azotée, phosphorée ou bactériologique. Ces différents types d'émissions peuvent polluer les nappes phréatiques, les cours d'eau ou le littoral.

Les questions relatives à la pollution des sols en cas de déversement accidentel concernent le stockage de produits ou de liquides dangereux ou les fuites de procédés impliquant des liquides dangereux ainsi que le stockage et l'épandage de boues de traitement.

Le non-respect de ces normes peut entraîner des sanctions financières contractuelles ou des amendes.

Il existe des risques liés à l'exploitation des installations de traitement des déchets, des installations de traitement des eaux, des réseaux d'approvisionnement en eau et de certains services rendus en milieu industriel. Ces risques peuvent conduire à des accidents industriels tels que des incendies ou des explosions provoqués par des défauts de conception ou par des événements extérieurs échappant au contrôle du groupe (actions de tiers, glissements de terrain, tremblements de terre, inondations, ouragans, etc.) Ces accidents industriels ou sanitaires peuvent entraîner des blessures, des pertes de vies humaines, des dommages importants aux biens ou à l'environnement, ainsi que des interruptions d'activité et des pertes de production.

Bien que le Groupe ait souscrit une assurance responsabilité civile et une assurance contre les risques environnementaux, il peut être tenu responsable au-delà du montant de sa couverture ou pour des éléments non couverts en cas de réclamations impliquant le groupe. De plus, les montants provisionnés ou couverts peuvent être insuffisants si le Groupe encourt une responsabilité environnementale, étant donné les incertitudes inhérentes à la prévision des dépenses et des responsabilités liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Par conséquent, la responsabilité du groupe en matière de risques environnementaux et industriels pourrait avoir un impact négatif significatif sur son image publique, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

En outre, conformément à la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, Suez exploite des sites désignés Seveso au sein de l'Union européenne. Suez exploite également d'autres sites industriels dangereux pour lesquels elle s'efforce d'appliquer les mêmes normes élevées de sécurité industrielle.

Tout incident sur ces sites pourrait causer de graves dommages aux employés travaillant sur le site, aux populations avoisinantes et à l'environnement, et exposer le groupe à des conséquences significatives. La couverture d'assurance du Groupe pourrait s'avérer insuffisante. Un tel incident réel ou allégué pourrait donc avoir un impact négatif significatif sur la réputation, l'image publique, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

(c) Risques liés à la cybersécurité, à la protection des données et à l'indisponibilité des systèmes d'information

Les systèmes d'information sont d'une importance capitale pour soutenir tous les processus opérationnels du groupe. Ils sont de plus en plus interconnectés et s'étendent sur plusieurs secteurs d'activité. Toute défaillance pourrait entraîner une interruption d'activité, une perte de données ou la violation de leur confidentialité, un manque de traçabilité ou encore une atteinte à leur intégrité. Ces défaillances pourraient avoir un impact négatif sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

En 2023, le nombre d'intrusions malveillantes dans les systèmes d'information continue d'augmenter. Les cyberattaques prennent de l'ampleur et deviennent plus fréquentes, plus sophistiquées et potentiellement plus coûteuses.

Les menaces concernent la sécurité des données et peuvent conduire à des fraudes ou à des violations de données dans le cadre de la gestion de la relation client (CRM). Elles peuvent également concerner des systèmes industriels (SCADA), ce qui pourrait entraîner, par exemple, la perte du contrôle partiel d'une usine de traitement de l'eau ou des déchets. Les changements technologiques rapides et en

particulier l'essor de l'informatique dématérialisée et de l'internet des objets ont augmenté le niveau des menaces potentielles ainsi que le risque de perte de contrôle des systèmes informatiques du groupe.

Le manque d'efficacité des processus de gestion des correctifs ou de gestion des vulnérabilités peut conduire à l'apparition de failles de sécurité, notamment lorsque les équipements et les logiciels ne sont pas mis à jour ou que les vulnérabilités identifiées ne sont pas corrigées. L'insuffisance des investissements ou de mises à jour des équipements ou des infrastructures informatiques rend le groupe vulnérable aux cyberattaques.

Les violations de données d'entreprise et de données personnelles entraînent également un risque de non-conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), qui pourrait entraîner non seulement des pénalités financières considérables, mais aussi des poursuites civiles, voire des recours collectifs. La vigilance accrue des autorités (UE et hors UE) en matière de protection des données personnelles, combinée à l'augmentation des sanctions imposées aux entreprises qui ne gèrent pas ces informations, font que le risque reste important malgré les progrès réalisés par le Groupe dans ce domaine.

Enfin, le fait que les employés du groupe aient un niveau d'acculturation et de maturité cybersécurité relativement faible est également un facteur aggravant.

(d) Risques liés à la continuité de services

Dans le secteur de l'eau, ces risques peuvent être liés aux interruptions des services d'eau, causées par des événements tels que des pollutions accidentelles ou des défauts de maintenance. Pour les activités liées au recyclage et à la valorisation des déchets, le Groupe pourrait également être impacté par des interruptions de service dans les centres de collecte ou de traitement ou encore par des événements externes comme ce fut le cas à Mayotte en raison des blocages sur l'île.

De manière générale, dans un monde où le changement climatique et ses effets avérés prennent rapidement de l'ampleur, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses pourrait entraîner une diminution localisée de la disponibilité des ressources en eaux souterraines et en eaux de surface. Cette raréfaction des ressources en eau, combinée aux pressions démographiques et à la métropolisation, pourrait réduire ou interrompre la capacité de production. En outre, l'augmentation des phénomènes de sécheresse pourrait accroître le risque d'intrusion d'eau salée dans les eaux souterraines.

De même, la fréquence accrue des précipitations importantes, ainsi que l'augmentation de leur intensité, créent un risque croissant, dans les décennies à venir, d'inondations dans les installations gérées par le Groupe, entraînant des interruptions de service et une surcharge des réseaux d'égouts pluviaux ou des unités. Par ailleurs, la perturbation des systèmes de transport par les inondations pourrait affecter l'approvisionnement en électricité, la collecte des déchets et l'acheminement des réactifs pour le traitement de l'eau.

Certaines sociétés du Groupe dépendent de fournisseurs d'eau brute, d'eau traitée ou d'énergie primaire pour leurs activités de distribution. Cette dépendance est généralement imposée par la réglementation ou les configurations techniques locales, ce qui conduit à un monopole de fait de ces fournisseurs. Il est toujours possible que ces fournisseurs ne remplissent pas leurs obligations en raison de problèmes techniques (pannes), de pollution ou pour d'autres raisons, ce qui entraîne un risque d'interruption du service.

(e) Risques liés au recrutement et à l'attractivité, aux compétences et à la succession

Le Groupe exerce ses différentes activités en s'appuyant sur un large éventail de compétences au sein de sa population de techniciens et de cadres. Afin d'éviter la perte de compétences clés, le Groupe doit anticiper les besoins en main-d'œuvre pour certains postes. Par ailleurs, la croissance internationale et l'évolution des métiers du groupe nécessitent de nouveaux savoir-faire et une grande mobilité du personnel, notamment des cadres.

En particulier, Suez a identifié des risques tels que des pénuries de compétences critiques (par exemple les forces de vente pour le secteur industriel, les gestionnaires de grands projets ou les experts en mégadonnées) ou dans des activités nouvelles pour le groupe comme les villes intelligentes ou le numérique, des difficultés à définir des plans de succession qui pourraient affecter la continuité des opérations ou la gestion des projets, un vieillissement des effectifs en raison de la démographie dans certains pays.

Le succès du Groupe dépend de sa capacité à répertorier les compétences existantes, à recruter, à former et à retenir un nombre suffisant d'employés, en particulier pour les marchés industriels, possédant les compétences, l'expertise et les connaissances locales requises. Le Groupe risque d'être confronté à des difficultés pour recruter et fidéliser ces employés en raison de la forte concurrence pour le personnel possédant l'expérience requise.

La reprise économique a également mis en évidence les déséquilibres structurels du marché du travail dans les économies européennes. Le groupe est confronté au risque croissant de connaître les pénuries de main-d'œuvre que certains secteurs connaissent déjà en Europe.

Une incapacité à recruter, former ou retenir le personnel nécessaire pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

(f) Risque de construction

Le Groupe participe à la conception et à la construction de certaines installations.

Ces risques sont liés à la réalisation de contrats clés en main à prix fixe. Selon les termes de ces contrats, les filiales acceptent d'assurer l'ingénierie, la conception et la construction d'usines prêtes à fonctionner pour un prix fixe. Les dépenses réelles résultant de l'exécution d'un contrat clé en main peuvent varier considérablement par rapport aux prévisions initiales pour diverses raisons, notamment :

- les augmentations imprévues du coût des matières premières, de l'équipement ou de la main-d'œuvre ;

- l'incapacité à achever les projets dans les délais prévus ou dans les limites des montants budgétisés ;

- la non-obtention ou les retards dans l'obtention des licences ou autorisations nécessaires à la construction ou à l'exploitation ;

- des conditions de construction inattendues ;

- les retards dus aux conditions météorologiques et/ou aux phénomènes naturels (notamment les tremblements de terre, les inondations ou les pandémies) ;

- ne pas atteindre les performances attendues ou des difficultés technologiques imprévues ;

- le non-respect des paramètres techniques convenus lors de l'achèvement des travaux ;

- l'impossibilité d'obtenir les ressources suffisantes requises par le contrat pour la gestion ou la supervision du projet, en particulier lorsque le Groupe assume le rôle d'intégrateur dans les infrastructures de traitement des déchets ;

- l'inexécution par les partenaires, les fournisseurs ou les sous-traitants.

Les conditions d'un contrat clé en main à prix forfaitaire ne permettent pas nécessairement d'augmenter les prix pour tenir compte d'éléments difficilement prévisibles au moment de la soumission de l'offre. Pour ces raisons, il est impossible de déterminer avec certitude les coûts finaux ou les marges d'un contrat au moment de la soumission de l'offre, ou même au début de la phase d'exécution du contrat. Si les coûts devaient augmenter pour l'une ou l'autre de ces raisons, les filiales qui exercent ce type d'activité pourraient voir leurs marges se réduire, ce qui pourrait les amener à subir une perte importante sur le contrat.

Les projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction peuvent rencontrer des difficultés susceptibles d'entraîner une réduction des recettes, des litiges ou des poursuites judiciaires. Ces projets sont généralement complexes et nécessitent d'importants achats d'équipements et une -gestion de projet à grande échelle. Des retards dans le calendrier pourraient se produire et les filiales pourraient rencontrer des difficultés dans la conception, l'ingénierie, la chaîne d'approvisionnement, la construction et/ou l'installation. Ces facteurs pourraient avoir un impact sur leur capacité à achever certains projets dans les délais initialement prévus.

Certaines clauses des contrats conclus exigent du client qu'il fournisse des -informations particulières en matière de conception ou d'ingénierie, ainsi que -les matériaux ou l'équipement à utiliser pour le projet. Ces contrats peuvent également exiger que le client les dédommage pour le travail supplémentaire effectué ou les dépenses encourues, si (i) le client modifie ses instructions, ou (ii) le client n'est pas en mesure de leur fournir les informations de conception ou d'ingénierie adéquates ou les matériaux ou équipements appropriés pour le projet. Dans de -tels cas, ces filiales négocient généralement une compensation financière avec leurs clients pour le temps et l'argent supplémentaires dépensés en raison du manquement du client à ses obligations contractuelles. Cependant, le groupe ne peut pas garantir qu'il recevra une compensation suffisante pour compenser les coûts supplémentaires encourus, même s'il porte le litige devant un tribunal ou un arbitre.

Le Groupe, dans le cadre des garanties données pour couvrir les engagements de ses filiales, peut être tenu de payer des compensations financières s'il ne respecte pas les délais contractuels ou d'autres stipulations contractuelles. Par exemple, la performance de la nouvelle installation peut ne pas être conforme aux spécifications du projet, un accident ultérieur peut engager la responsabilité civile ou pénale du Groupe, ou d'autres problèmes peuvent survenir (aujourd'hui ou dans le futur) dans l'exécution du contrat qui peuvent également avoir un impact significatif sur le résultat d'exploitation du Groupe.

(g) Risques liés au climat social

Si le climat social est aujourd'hui considéré comme stable et satisfaisant d'après les enquêtes menées auprès des salariés du groupe pour évaluer leur satisfaction et leur confiance dans la nouvelle stratégie et organisation de Suez, certains facteurs de risque pourraient avoir un impact ponctuel sur le climat social :

- les transformations induites par le plan stratégique et les incertitudes engendrées par les cessions d'actifs correspondantes et les changements de direction ;

- l'environnement politique et social général (crise sociale et manifestations en France, crise géopolitique en Ukraine et au Moyen-Orient).

Ces facteurs de risque pourraient avoir un impact négatif sur l'image du Groupe, la satisfaction de nos clients ou la motivation de nos employés.

3.3 Risques financiers

(a) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement d'une fixation à 122% de son endettement net financier. Une diminution des taux d'intérêt pourrait alors représenter un coût d'opportunité pour le Groupe.

La politique du Groupe est de diversifier ses références de taux d'endettement net entre taux fixes et taux variables. L'objectif est de parvenir à une répartition équilibrée entre les différents taux d'intérêt à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Le Groupe utilise également des instruments de couverture (notamment des swaps) pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles sa dette est libellée.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est pour l'essentiel gérée de manière centralisée et régulièrement revue. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

(b) Risque de change

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est peu exposé au risque de change sur les transactions, les flux liés aux activités de la Société et de ses filiales étant principalement libellés dans leur monnaie locale, les activités libellées en euros représentant 71% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2023.La diversification géographique de ses activités expose le Groupe au risque de conversion, c'est-à-dire que ses états financiers et ses comptes de résultats sont sensibles aux fluctuations des taux de change lors de la consolidation des comptes des filiales étrangères situées en dehors de la zone euro. En conséquence, la fluctuation de la valeur de l'euro par rapport à ces différentes devises peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers, même si leur valeur intrinsèque n'a pas changé dans leur devise d'origine. En outre, le Groupe met en place des couvertures de change pour créer des dettes synthétiques en devises étrangères basées sur l'euro, principalement pour financer certaines de ses filiales étrangères.

(c) Risque de liquidité

Certains emprunts contractés par les filiales du Groupe, ou par le Groupe pour le compte de ses filiales, tels que le crédit syndiqué, comportent des clauses exigeant le maintien de certains ratios. Au 31 décembre 2023, seulement 1,6% des emprunts d'un montant supérieur à 20 millions d'euros font l'objet de covenants financiers. La définition et le niveau de ces ratios, c'est-à-dire les covenants financiers, sont déterminés en accord avec les prêteurs et peuvent éventuellement être révisés pendant la durée des emprunts concernés. Le non-respect de ces clauses pourrait conduire les prêteurs à déclarer un cas de défaut et à exiger un remboursement anticipé.

Suez estime que l'existence de ces covenants ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2023, aucune de ces clauses n'a été activée.

Au 31 décembre 2023, l'endettement net du Groupe s'élève à 5 162 millions d'euros (dont 6 373 millions d'euros de dette brute et 1 211 millions d'euros de trésorerie brute). En outre, la facilité de crédit renouvelable du Groupe de 750 millions d'euros, et d'une date d'échéance au 13 août 2027, n'était pas utilisée au 31 décembre 2023.

(d) Risques liés aux fluctuations des prix de certaines matières premières et de l'énergie

Toute crise sanitaire, politique ou économique pourrait entraîner une contraction sévère et brutale du PIB mondial et des fluctuations de prix de certaines matières premières et de l'énergie. Pendant la crise du Covid-19, l'augmentation simultanée de la demande dans de nombreuses régions du monde a accru la pression sur les matières premières et secondaires et a fait grimper leurs prix. En outre, la crise géopolitique en Ukraine et ses conséquences sur la chaîne d'approvisionnement, les marchés de l'énergie et l'économie ont eu un impact sur le groupe, même si l'a pas d'activité en Russie et au Belarus et qu'il est peu exposé à l'Ukraine où il exerce des activités de conseil limitées pour des clients locaux.

Les activités de traitement de l'eau, de collecte et de valorisation des déchets du groupe utilisent en effet des matières premières et de l'énergie, en particulier de l'électricité, et sont donc exposées aux fluctuations de leurs prix, notamment dans la période actuelle marquée par de fortes hausses. Les risques liés au prix de l'énergie sont généralement atténués par des mécanismes de révision et d'indexation des tarifs prévus dans les contrats du Groupe avec les clients, en particulier dans les contrats à long terme. Le Groupe ne peut pas garantir que ces mécanismes couvriront la totalité des coûts supplémentaires générés par les augmentations des prix de l'électricité et du pétrole. En outre, certains contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de dispositions d'indexation. En conséquence, toute augmentation importante du prix de l'électricité ou du pétrole pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et les perspectives du Groupe.

Toutefois, les activités de déchets du Groupe produisent du plastique, du bois, du carton, des métaux et de l'électricité. La hausse des prix des matières premières et de l'énergie en 2023 a eu un impact positif sur ces activités. Un ralentissement économique entraînant une baisse significative de leur prix pourrait affecter la rentabilité de certains investissements ou l'équilibre économique de certains contrats et avoir un impact négatif sur les activités, les résultats et les perspectives du Groupe.

4. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

4.1 Présentation générale

4.1.1 Introduction

Les comptes consolidés du Groupe, constitué de Suez S.A. et de toutes les filiales qu'elle contrôle, établis au 31 décembre 2023 (ci-après « les états financiers ») sont présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Les états financiers au 31 décembre 2022 ont été retraités pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK. Pour rappel, le compte de résultat au 31 décembre 2022 inclut la contribution des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, soit 11 mois d'activité pour le Nouveau Suez (y compris impacts de l'allocation du prix d'acquisition), 3 mois d'activité pour le groupe Enviroserv et 1 mois d'activité pour IWS et Suez R&R UK.

Incidences sur l'état de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 Publié	EnviroServ	IWS	SUEZ R&R UK	31 décembre 2022 Retraité
Goodwill	5 198,6	(17,1)	(143,0)	(579,2)	4 459,3
Actifs incorporels	3 133,8	4,0	254,2	703,4	4 095,5
Actifs corporels	2 074,4	2,9	-	38,0	2 115,3
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	2 600,9	18,4	-	70,8	2 690,0
Impôts différés Actif	353,8	2,3	23,9	19,7	399,8
Autres actifs non courants	899,5	-	(0,1)	19,9	919,3
Actifs non courants	**14 261,0**	**10,5**	**135,0**	**272,7**	**14 679,2**
Actifs courants	**6 306,4**	**-**	**(0,8)**	**-**	**6 305,6**
Actifs destinés à être cédés	46,4	-	-	-	46,4
Total Actif	20 613,8	10,5	134,2	272,7	21 031,2
Capitaux propres part du Groupe	6 188,6	(0,2)	-	0,7	6 189,0
Participations ne donnant pas le contrôle	417,0	6,6	-	-	423,7
Capitaux Propres	**6 605,6**	**6,4**	**-**	**0,7**	**6 612,7**
Provisions non courantes	1 047,3	-	57,2	82,6	1 187,1
Passifs financiers non courants	6 124,2	-	-	-	6 124,2
Impôts différés Passif	738,9	4,3	74,5	191,1	1 008,8
Autres passifs non courants	150,0	-	-	-	150,0
Passifs non courants	**8 060,4**	**4,3**	**131,7**	**273,7**	**8 470,1**
Provisions courantes	119,3	-	-	-	119,3
Passifs financiers courants	283,4	-	(0,3)	(1,7)	281,5
Autres passifs courants	5 545,1	(0,2)	2,7	0,1	5 547,6
Passifs courants	**5 947,8**	**(0,2)**	**2,5**	**(1,7)**	**5 948,4**
Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Total Passif et Capitaux Propres	20 613,8	10,5	134,2	272,7	21 031,2

Incidences sur le compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 Publié	EnviroServ	IWS	SUEZ R&R UK	31 décembre 2022 Retraité
Chiffre d'affaires	6 843,9	-	-	-	6 843,9
Achats	(1 931,9)	-	-	-	(1 931,9)
Charges de personnel	(1 787,7)	-	-	-	(1 787,7)
Amortissements, dépréciations et provisions	(577,6)	(0,3)	(1,6)	(1,8)	(581,3)
Autres charges opérationnelles	(2 584,5)	-	-	-	(2 584,5)
Autres produits opérationnels	149,3	-	-	-	149,3
Résultat opérationnel courant	**111,5**	**(0,3)**	**(1,6)**	**(1,8)**	**107,8**
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(19,9)	-	-	-	(19,9)
Restructurations	(95,1)	-	-	-	(95,1)
Effets de périmètre	(42,3)	-	-	-	(42,3)
Résultats de cessions et autres	(10,3)	-	-	-	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles	**(56,1)**	**(0,3)**	**(1,6)**	**(1,8)**	**(59,9)**
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	137,8	(0,4)	-	-	137,5
dont quote-part de résultat net des coentreprises	46,3	-	-	-	*46,3*
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	91,5	(0,4)	-	-	*91,2*
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	**81,7**	**(0,7)**	**(1,6)**	**(1,8)**	**77,6**
Coût de l'endettement financier net	(82,8)	-	-	-	(82,9)
Autres produits et charges financières	4,4	(0,1)	1,6	2,8	8,8
Résultat financier	(78,4)	(0,1)	1,6	2,8	**(74,1)**
Impôt sur les bénéfices	3,4	0,1	-	(0,2)	3,3
Résultat net	6,7	(0,7)	-	0,8	6,8
Résultat net part du Groupe	(23,2)	(0,4)	-	0,8	(22,8)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	29,9	(0,3)	-	-	29,6

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du compte de résultat consolidé au titre des exercices 2023 et 2022 retraité :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Chiffre d'affaires	8 879,8	6 843,9
Résultat opérationnel courant	8,3	107,8
EBITDA	1 386,4	1 109,2
Résultat net part du Groupe	(146,0)	(22,8)

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de l'état de situation financière au titre des exercices 2023 et 2022 retraité :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Total Actifs non courants	15 021,3	14 679,2
Total Actifs courants	5 827,1	6 305,6
Actifs destinés à être cédés	-	46,4
Total Actif	**20 848,4**	**21 031,2**
Capitaux propres part du Groupe	5 892,2	6 189,0
Participations ne donnant pas le contrôle	423,8	423,7
Total Passifs non courants	8 693,4	8 470,1
Total Passifs courants	5 839,0	5 948,4
Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés	-	-
Total Passif et Capitaux Propres	**20 848,4**	**21 031,2**
Endettement financier net	5 162,2	4 587,4
Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres	**81,7%**	**69,4%**
Ratio d'endettement financier net sur EBITDA	**3,7**	**4,1**

4.1.2 Événements marquants intervenus sur l'exercice

Emissions obligataires

Le Groupe a procédé au placement de deux émissions obligataires au cours de l'exercice 2023 :

- En octobre 2023, émission d'une obligation verte d'un montant de 600 millions de livres, avec un coupon annuel de 6,625% et une maturité de 20 ans
- En novembre 2023, émission d'une obligation verte d'un montant de 500 millions d'euros avec un coupon annuel de 4,50% et une maturité de 10 ans

Ces émissions visent principalement à refinancer la facilité d'acquisition d'1,2 milliard d'euros levée en décembre 2022 pour finaliser les acquisitions de Suez Recycling and Recovery UK et d'IWS spécialisé dans la gestion des déchets dangereux en France. Elles pourront, par ailleurs, permettre de financer des projets éligibles tels que définis dans le Green Bond Framework du Groupe.

Augmentations de capital

- ***Augmentation de capital en date du 6 janvier 2023***

À la suite de la mise en place sur 2022 des plans d'actionnariat Go Suez et des souscriptions finalisées en décembre 2022, s'en est suivie en date du 6 janvier 2023 une augmentation du capital social de Suez S.A. en numéraire, au profit des salariés et anciens salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Go Suez, d'un montant nominal de 1 million d'euros par émission d'actions ordinaires (montant total de 97.2 millions d'euros, prime d'émission incluse).
Ces nouvelles actions ordinaires sont considérées, dans les comptes consolidés du Groupe, comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe. Le montant de la dette afférente à cette opération avait été comptabilisée dans les comptes consolidés de Suez S.A au 31 décembre 2022.

- ***Augmentation de capital en date du 5 juin 2023***

Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant total de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

- ***Augmentation de capital en date du 20 juillet 2023***

Réalisation le 20 juillet 2023 d'une augmentation de capital d'un montant de 15 437 euros par émission à titre gratuit de 1 543 692 actions ordinaires nouvelles.

Principales variations de périmètre

Le Groupe a procédé à plusieurs acquisitions au cours de l'exercice 2023 :

- Acquisition de 100% de la société Scori (65,98% le 27 janvier 2023 et les minoritaires en février et mars 2023).
- Acquisition de 60% de la société Anaerobic Power Biogas Benešov spol. S r.o. (« APBB ») en République Tchèque en mai 2023.
- Acquisition de 100% des sociétés Sotreco et Nextri le 19 juillet 2023.
- Pris de contrôle de la société Vissershok en Afrique du Sud à la suite de l'acquisition des 50% restants de la société en octobre 2023.
- Acquisition de 100% des sociétés Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd au Royaume-Uni en octobre et décembre 2023.

Ces acquisitions ont contribué à hauteur de 41,9 millions d'euros au chiffre d'affaires et 0,9 million d'euros au résultat net du Groupe au 31 décembre 2023.

Si ces acquisitions étaient intervenues le 1er janvier 2023, le chiffre d'affaires du groupe (hors entités déjà incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022) aurait été de 8 920,7 millions d'euros, l'EBITDA de 1 422,3 millions d'euros et le résultat net de (50,6) millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a également procédé à plusieurs cessions au cours de l'exercice 2023 :

- Cession des filiales Digital Latis Scientific et DETS au Royaume-Uni, le 17 octobre 2023.
- Cession effective des activités au Qatar, Oman et Mexique, classées en « actifs destinés à être cédés » au 31 décembre 2022.

Allocation des prix d'acquisition des regroupements d'entreprise réalisés sur le second semestre 2022

Pour rappel, les regroupements d'entreprises suivants ont été réalisés au cours du second semestre 2022 :

- Acquisition du groupe Enviroserv en date du 30 septembre 2022
- Acquisition IWS en date du 30 novembre 2022
- Acquisition de Suez R&R UK en date du 5 décembre 2022

Les goodwill reconnus au 31 décembre 2022 sur ces acquisitions correspondaient à des goodwill provisoires. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition de ces regroupements d'entreprise, ainsi que celui relatif à l'acquisition de Scori en date du 26 janvier 2023, ont été réalisés sur l'exercice 2023 et les données comparatives 2022 des états financiers ont été retraitées pour prendre en compte les impacts correspondants.

4.1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif intervenu postérieurement à la clôture n'est à mentionner.

4.2 Analyse des comptes de résultat

4.2.1 Explication des principaux postes du compte de résultat

Chiffre d'affaires

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution (livraison) d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (relève) ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités et de la prestation de service de l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières - papier, cartons, verre, métaux, plastiques, etc. - pour les centres de tri et vente d'énergie - électricité ou chaleur - pour les incinérateurs).

Le chiffre d'affaires des contrats d'ingénierie, de construction et de prestations de services est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement.

Achats

Les achats comprennent principalement des achats d'eau brute destinée à être traitée puis distribuée aux clients, des achats de matériels, pièces, énergie, combustibles et matières valorisables.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits opérationnels comprennent les refacturations de charges directes et frais généraux.

Les autres charges opérationnelles comprennent principalement les coûts relatifs aux prestations de sous-traitance et autres services extérieurs, les coûts d'entretien et de réparation des outils de collecte, les coûts de production, les coûts de traitement de l'eau et des déchets et enfin les autres charges de gestion courante. Ces dernières comprennent principalement les charges de location, le coût relatif au personnel extérieur, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires et enfin les impôts et taxes, à l'exclusion de l'impôt sur les sociétés.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un indicateur qui permet de présenter un niveau de performance opérationnelle, qui exclut les pertes de valeur sur actifs, aux cessions d'actifs, aux effets de périmètre et aux charges de restructuration.

EBITDA

Le Groupe utilise l'indicateur EBITDA pour mesurer sa performance opérationnelle et sa capacité à générer des flux de trésorerie d'exploitation.

L'EBITDA n'est pas défini par les normes IFRS et n'apparaît pas en lecture directe dans le compte de résultat consolidé du Groupe. L'EBITDA retenu par le Groupe correspond au Résultat Opérationnel Courant augmenté de la quote-part de résultat net des entreprises associées et co-entreprises, déduction faite (i) des dotations aux amortissements, (ii) des dotations nettes de provisions, (iii) des impôts et taxes au titre d'IFRIC21, (iv) des paiements fondés sur des actions, (v) des charges nettes décaissées des concessions, et (vi) des redevances nettes de marque et de savoir-faire.

Le passage chiffré du résultat opérationnel courant à l'EBITDA pour les exercices 2023 et 2022 retraité figure en Note 4.5.1 aux états financiers consolidés.

4.2.2 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 retraité

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Chiffre d'affaires	8 879,8	6 843,9
Achats	(2 311,2)	(1 931,9)
Charges de personnel	(2 356,1)	(1 787,7)
Amortissements, dépréciations et provisions	(875,4)	(581,3)
Autres charges opérationnelles	(3 538,0)	(2 584,5)
Autres produits opérationnels	209,2	149,3
Résultat opérationnel courant	**8,3**	**107,8**
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(18,0)	(19,9)
Restructurations	(70,5)	(95,1)
Effets de périmètre	6,0	(42,3)
Résultats de cessions et autres	(15,7)	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles	**(89,9)**	**(59,9)**
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	170,2	137,5
dont quote-part de résultat net des coentreprises	*46,6*	46,3
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	*123,6*	91,2
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	**80,3**	**77,6**
Coût de l'endettement financier	(173,5)	(82,9)
Autres produits et charges financiers	25,4	8,8
Résultat financier	**(148,1)**	(74,1)
Impôt sur les résultats	(49,5)	3,3
Résultat net	(117,3)	6,8
Résultat net part du Groupe	(146,0)	(22,8)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	28,7	29,6

Autres éléments de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
EBITDA	1 386,4	1 109,2
EBIT	176,9	224,4

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31 décembre 2023 Externe	Intragroupe	Total	31 décembre 2022 Retraité Externe	Intragroupe	Total
Eau	3 421,6	47,3	3 468,9	3 148,5	39,3	3 187,8
Recyclage et Valorisation	5 349,6	52,8	5 402,4	3 559,9	48,2	3 608,1
Autres activités	108,6	188,5	297,1	135,5	160,7	296,2
Elimination des transactions internes		(288,6)	(288,6)		(248,2)	(248,2)
Total chiffre d'affaires	**8 879,8**	**-**	**8 879,8**	**6 843,9**	**-**	**6 843,9**

L'augmentation significative du chiffre d'affaires s'explique notamment par le fait qu'au 31 décembre 2022, seulement 25 jours de chiffres d'affaires de Suez R&R UK sont inclus, cette entité ayant été acquise le 5 décembre 2022.

Charges opérationnelles

ACHATS

Les achats s'établissent à 2 311,2 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 1 931,9 millions d'euros en 2022.

CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Avantages à court terme	(2 320,8)	(1 738,8)
Paiements fondés sur des actions	(27,6)	(39,8)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(7,7)	(9,1)
TOTAL	**(2 356,1)**	**(1 787,7)**

AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Amortissements	(872,4)	(669,7)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(8,0)	8,0
Variation nette des provisions	5,0	80,4
TOTAL	**(875,4)**	**(581,3)**

Les amortissements de l'exercice s'élèvent à (872,4) millions d'euros contre (669,6) millions d'euros en 2022. Cette variation est principalement expliquée par les impacts des nouveaux PPA (détaillés ci-dessous) ainsi que l'impact 1 mois en 2022 contre 12 mois en 2023 pour Suez R&R UK (+48,1 millions d'euros) et IWS (+27,2 millions d'euros).

Les amortissements comprennent (214,9) millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs reconnus et ou revalorisés dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition au titre de l'acquisition des activités :

- Nouveau Suez pour (172,5) millions d'euros, contre (150,2) millions d'euros en 2022, la variation étant principalement liée à l'effet 11 mois en 2022 vs 12 mois en 2023
- IWS pour (13,5) millions d'euros,
- Suez R&R UK pour (26,2) millions d'euros,
- Enviroserv pour (1,8) millions d'euros

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Autres produits opérationnels	**209,2**	**149,3**
Autres charges opérationnelles	**(3 538,0)**	**(2 584,5)**
Sous-traitance	(1 417,6)	(1 187,4)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(404,7)	(274,8)
Autres charges	(1 715,7)	(1 122,2)
TOTAL	(3 328,9)	(2 435,2)

EBITDA

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Eau	642,5	698,2
Recyclage et Valorisation	770,9	469,0
Autres activités	(27,0)	(58,0)
Total EBITDA	1 386,4	1 109,2

Résultat des activités opérationnelles

Le résultat des activités opérationnelles en 2023 s'élève à (89,9) millions d'euros en 2023, contre (59,9) millions d'euros en 2022.

Les principaux postes expliquant le passage du résultat opérationnel courant (produit de 8,3 millions d'euros en 2023) au résultat des activités opérationnelles (charge de 89,9 millions d'euros) sont commentés ci-dessous.

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Résultat opérationnel courant		**8,3**	**107,8**
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2.1	(18,0)	(19,9)
Restructurations	5.2.2	(70,5)	(95,1)
Effets de périmètre	5.2.3	6,0	(42,3)
Résultats de cessions et autres	5.2.4	(15,7)	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles		(89,9)	(59,9)

PERTES DE VALEURS SUR ACTIFS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, les pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers s'élèvent à (18,0) millions d'euros, correspondant principalement à des pertes sur contrats au Royaume Uni pour (13,4) millions d'euros, ainsi qu'à la recapitalisation de Inflowmatix pour (2,9) millions d'euros.

RESTRUCTURATIONS

Au 31 décembre 2023, les charges de restructurations s'élèvent à (70,5) millions d'euros (contre (95,1) millions d'euros en 2022), correspondant principalement à :

- des frais de départ et des fermetures de sites pour (34,3) millions d'euros chez SUEZ SA, en France et dans l'activité SES
- des coûts de transformation pour (28,9) millions d'euros principalement chez SUEZ SA, incluant (10,1) millions d'euros liés à l'acquisition des activités du Nouveau Suez

EFFETS DE PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2023, les effets de périmètre s'élèvent à 6,0 millions d'euros. Ce résultat correspond à diverses acquisitions et cessions dont la cession de Latis Scentific et DETS pour 7,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, ce poste comprend les frais d'acquisition liés principalement aux prises de contrôle réalisées au cours de l'exercice : 13,6 millions d'euros au titre de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia, 20,5 millions d'euros (incluant également des droits d'enregistrement) au titre de l'acquisition de Suez Recycling & Recovery UK et 5,4 millions d'euros au titre de l'acquisition du groupe EnviroServ.

AUTRES RÉSULTATS DE CESSION

Au 31 décembre 2023, les résultats de cessions correspondent essentiellement à la mise au rebut de compteurs chez Suez Eau France pour (12,2) millions d'euros. Les autres éléments non récurrents correspondent principalement aux frais de l'opération Go Suez pour (3,4) millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les cessions et mises au rebut correspondent principalement à des mises au rebut chez Suez Eau France dont des compteurs pour 7,5 millions d'euros.

Résultat financier

	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de l'endettement financier net	(220,6)	47,1	(173,5)	(102,4)	19,5	(82,9)
Autres produits et charges financiers	(33,4)	58,8	25,4	(17,5)	26,3	8,8
Résultat financier	**(254,0)**	**105,9**	**(148,1)**	**(119,9)**	**45,8**	**(74,1)**

Le résultat financier du Groupe s'établit à (148,1) millions d'euros en 2023, dont (143,5) millions d'euros au titre du coût de la dette.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices du Groupe s'élève en 2023 à (49,5) millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros en 2022. Le taux effectif d'impôt (produit d'impôt de résultat rapporté au résultat avant impôt des sociétés consolidées en intégration globale) ressort à -20,84%.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à (146,0) millions d'euros, contre (22,8) millions d'euros au 31 décembre 2022.

4.3 Financement et endettement financier

4.3.1 Flux de trésorerie des exercices 2023 et 2022

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Résultat net	**(117,3)**	**6,9**
Amortissements, dépréciations et provisions	875,2	576,7
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	129,4	121,1
Quote-part de résultat net des coentreprises	(46,6)	(46,3)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(123,6)	(91,2)
Résultat financier	148,1	74,1
Résultats de cession et effets de périmètre	5,5	26,0
Autres éléments sans effet de trésorerie	(0,8)	(1,0)
Charge d'impôt	49,5	(3,3)
MBA avant résultat financier et impôt	**919,4**	**663,0**
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances	(107,8)	(151,0)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	**19,7**	**51,5**
Flux issus des activités opérationnelles	**831,3**	**563,5**
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(495,5)	(8 854,4)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	(9,0)	(29,4)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	(7,8)	(53,3)
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	10,0	-
Cessions d'instruments de capitaux propres	0,8	1,7
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	33,3	4,1
Investissements corporels et incorporels	(510,9)	(325,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12,2	42,3
Intérêts financiers reçus	37,1	6,4
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	2,6	1,3
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,2	0,1
Variation des prêts et créances financières	(100,1)	(62,7)
Flux issus des activités d'investissement	**(1 027,1)**	**(9 269,1)**
Augmentation ou diminution de capital de la société mère	-	6 174,2
Plans de souscription d'actions par les salariés	97,2	43,2
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle	9,4	34,1
Achat / vente de titres d'autocontrôle	-	-
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	(14,3)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(45,1)	(40,3)
Nouveaux emprunts et dettes financières	1 282,6	7 865,4
Remboursement de dettes de location	(176,5)	(140,4)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	(1 331,0)	(3 755,2)
Intérêts financiers sur dette de location	(6,0)	1,0
Intérêts financiers versés	(217,1)	(15,3)
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés	32,9	280,1
Flux issus des activités de financement	**(367,9)**	**10 446,8**
Effet des variations de change et divers	1,4	25,0
Total des flux de la période	**(562,3)**	**1 766,2**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 766,2**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 203,9**	**1 766,2**

Les flux de trésorerie issus des activités opérationnelles s'élèvent à 831,3 millions d'euros en 2023, contre 563,5 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Les flux de trésorerie issus des activités d'investissement s'élèvent à (1 027,1) millions d'euros au 31 décembre 2023, contre (9 269,1) millions d'euros en 2022, et proviennent essentiellement des acquisitions réalisées durant l'exercice pour un montant total de (495,5) millions d'euros et des acquisitions d'immobilisations pour (510,9) millions d'euros.

Les flux de trésorerie issus des activités de financement se sont élevés à (367,9) millions d'euros contre 10 446,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Ils s'expliquent principalement par :

- au paiement en numéraire des dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 45,1 millions d'euros ;
- au paiement de l'ajustement de prix et l'earn out au titre de l'acquisition du nouveau Suez du 31/01/2022 pour 404,3 millions d'euros ;
- à l'augmentation de capital liée au plan d'actionnariat salarial « GO Suez » pour 97,2 millions d'euros ;
- au versement du cash collatéral pour GO suez de 84,6 millions d'euros ;
- aux acquisitions des sociétés Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd au Royaume-Uni de 96,0 millions d'euros
- à l'ajustement de prix et l'earn out sur l'acquisition des activités de déchets dangereux du groupe Enviroserv, le 30 septembre 2022, pour un montant total de 9,0 millions d'euros ;
- au rachat des minoritaires de Vissershok, filiale du groupe Enviroserv, pour un montant de 20,0 millions d'euros ;
- aux effets de change qui contribuent à la diminution de l'endettement financier à hauteur de 10,1 millions d'euros ;

 au besoin de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 25,0 millions d'euros.

4.3.2 Endettement financier net

Endettement financier net

(en millions d'euros)	31 décembre 2023 Non courant	Courant	Total	31 décembre 2022 Retraité Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	*5 490,4*	*-*	*5 490,4*	*4 300,0*	*-*	*4 300,0*
Tirages sur facilités de crédit	*12,9*	*-*	*12,9*	*14,8*	*-*	*14,8*
Autres emprunts bancaires	*126,3*	*44,9*	*171,2*	*1 336,5*	*21,2*	*1 357,7*
Autres emprunts	*72,4*	*9,8*	*82,2*	*84,9*	*33,4*	*118,3*
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	*-*	*31,7*	*31,7*	*-*	*24,3*	*24,3*
Impact du coût amorti [(a)]	*(46,9)*	*56,5*	*9,6*	*(35,7)*	*39,2*	*3,5*
Impact de la couverture de juste valeur [(b)]	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	**5 655,1**	**142,9**	**5 798,0**	**5 700,5**	**118,1**	**5 818,6**
Dettes de location	422,7	145,8	568,5	404,1	142,6	546,7
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif [(c)]	-	6,4	6,4	-	5,0	5,0
Dette brute	**6 077,8**	**295,1**	**6 372,9**	**6 104,6**	**265,7**	**6 370,3**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 203,8)	(1 203,8)	-	(1 766,2)	(1 766,2)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif [(c)]	-	(6,9)	(6,9)	-	(16,7)	(16,7)
Trésorerie active	**-**	**(1 210,7)**	**(1 210,7)**	-	**(1 782,9)**	**(1 782,9)**
Endettement financier net	6 077,8	(915,6)	5 162,2	6 104,6	(1 517,2)	4 587,4

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.
(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.
(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

L'endettement financier net s'élève à 5 162,2 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 4 587,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. La dette financière brute est de 6 372,9 millions d'euros et se compose principalement de 5 490.4 millions d'euros d'emprunts obligataires et de 568,5 millions d'euros de dettes de location.

4.5 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Les données sont exprimées en milliers d'euros	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					293					503
Montant total des factures concernées TTC	504,6	519,8	54,8	528,9	1 608,0	1 157,0	5 651,0	5 348,7	14 313,7	26 470,3
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,2%	0,2%	0,0%	0,2%	0,7%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						0,4%	1,8%	1,7%	4,6%	8,5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues	Néant					Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours nets à compter de l'émission de la facture conformément à la LME du 4 août 2008					Délais légaux : 60 jours nets à compter de l'émission de la facture conformément à la LME du 4 août 2008				

Au 31 décembre 2023, 95% des créances clients sont des créances intragroupes. Les dettes fournisseurs sont à 90% des dettes hors Groupe.

4.6 Tableau des résultats au cours des derniers exercices

En euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021
Durée de l'exercice (mois)	*12*	*12*	*3*	*2,5*
Capital en fin d'exercice				
a) Capital social	63 783 132	62 728 401	37 000	37 000
b) Nombre d'actions ordinaires Catégorie A,B,C,D et E	6 378 313 176	6 272 840 147	3 700 000	3 700 000
Opérations et résultat				
a) Prestations de services hors taxes	259 774 563	195 998 324	-	-
b) Résultat avant impôt, participation, dotations/reprises aux amortissements et provisions	388 472 752	(146 879 869)	(21 309 703)	(41 106 865)
c) Participation	169 749	(1 450 749)	-	-
d) Impôt	14 784 552	(22 338 817)	-	-
e) Dotations/reprises aux amortissements et provisions	(19 012 326)	(72 317 488)	-	-
f) Résultat net	384 414 727	(242 986 923)	(21 309 703)	(41 106 865)
g) Résultat distribué	-	-	-	-
Résultat par action				
a) Résultat après impôt, participation, avant dotations/reprises aux amortissements et provisions	0,06	(0,03)	(5,76)	(11,11)
b) Résultat après impôt, participation, dotations/reprises aux amortissements et provisions	0,06	(0,04)	(5,76)	(11,11)
c) Résultat distribué	-	-	-	-
Personnel				
a) Effectif moyen des salariés	530	413	-	-
b) Masse salariale	64 141 994	42 383 910	-	-
c) Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale,œuvres sociales…)	34 392 578	20 864 462	-	-

4.7 Dividendes

La Société n'a pas versé de dividende au cours des 3 derniers exercices.

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Actionnariat de la société

A la date du présent rapport, le capital social est fixé à 63 783 131,76 euros. Il est divisé en 6 326 512 514 actions ordinaires, de valeur nominale d'un centime d'euro et de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A, de valeur nominale d'un centime d'euro. Il est précisé que les actions de préférence ne donnent droit ni au droit de vote, ni au dividende.

Depuis le début de l'exercice 2023, les opérations suivantes ont été réalisées sur le capital :

- le 6 janvier 2023, il a été décidé d'augmenter de capital social de la Société en numéraire, au profit des salariés et anciens salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Go SUEZ, d'un montant nominal total de 1 029 293,37 € par voie d'émission de 102 929 337 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale chacune ;
- le 5 juin 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Présidente - Directrice Générale de la Société, d'un montant nominal total de 10 000 € par voie d'émission de 1 000 000 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale chacune (prime d'émission de 0,99 € par action) ;
- le 20 juillet 2023, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 15 436, 92 € par émission de 1 543 692 actions ordinaires nouvelles, dans le cadre de l'arrivée du terme de la période d'acquisition d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Ainsi, à l'issue des différentes opérations mentionnées ci-dessus, l'actionnariat de la société est composé comme suit :

- Suez Holding : 6 177 872 266 actions, soit 96,9% du capital et 97,7% des droits de vote ;
- Actionnariat salarié (FCPE Go SUEZ et actionnaires salariés en direct) : 193 821 550 actions (dont 49 935 655 actions de préférence), soit 3% du capital et 2,3% des droits de vote ;
- Auto-détention : 6 619 360 actions (dont 1 865 007 actions de préférence), soit 0,1% du capital.

Il existe aussi 60 938 226 bons de souscription d'actions (dont 1 373 826 auto-détenus par la Société).

Il est à noter que Meridiam Sustainable Water and Waste Fund SLP (Meridiam), GIP Highbury (GIP), Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) et Infra-Invest France ont conclu, en date du 14 février 2022, un pacte d'associés ayant trait à la gouvernance de la société Suez Holding, la société Suez S.A. et les autres Filiales de Suez Holding (le « Pacte d'associés »).

5.2 Mode de gouvernance

Depuis le 1er août 2022, le Conseil d'administration a décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général afin de simplifier le processus de décision au sein du Groupe. Madame Sabrina Soussan a ainsi été nommée Présidente – Directrice Générale à compter de cette date.

5.3 Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Société est composé, conformément aux statuts de la Société et au Pacte d'associés, de 14 membres, dont :

- La Présidente – Directrice Générale ;
- 4 administrateurs désignés par Meridiam ;
- 4 administrateurs désignés par GIP ;
- 2 administrateurs désignés par la Caisse des Dépôts et Consignations/Infra-invest France ;
- 2 administrateurs représentant les salariés ; et
- 1 administrateur représentant les salariés actionnaires.

Conformément aux statuts de la Société, les administrateurs sont nommés pour une période de 5 ans.

Nom	Mandat	Mandats à l'extérieur du Groupe Suez
Sabrina Soussan	Présidente – Directrice Générale	Administrateur de ITT Inc. Administrateur de The Boeing Company
Thierry Déau	Administrateur	Président de MSAS Membre du Comité Exécutif d'Autostrada Wielkopolska S.A. Membre du Comité Exécutif d'Autostrada Wielkopolska II S.A. Membre du Comité Exécutif de Norscut, Concessao de Auto-Estradas, S.A. Membre du Comité Exécutif de Vélopolis SAS
Xavier Girre	Administrateur	Directeur Financier d'EDF Administrateur de FDJ
Sinan Durmaz	Administrateur	N/A
Antoine Lissowski	Administrateur	Administrateur d'Elsan Administrateur de SACRA
Deepak Agrawal	Administrateur	Investment Partner de GIP Administrateur de Skyborn Renewables Administrateur de Vena Energy
Judith Hartmann	Administrateur	Administrateur de Unilever
Antoine Kerrenneur	Administrateur	Investment Principal de GIP
Kenji Hashimoto	Administrateur	Portfolio Company Chief Financial Officer de GIP
Antoine Saintoyant	Administrateur	Membre du Comité Exécutif de Caisse des dépôts et consignations Administrateur de Bpifrance S.A. Membre du Conseil de Surveillance de CDC Habitat SAEM Administrateur de Compagnie des Alpes S.A. Administrateur d'Egis S.A. Administrateur d'ICADE S.A. Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale S.A. Administrateur de La Poste S.A.
Stéphane Dédéyan	Administrateur	Président du Directoire de La Banque Postale (SA) Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance, membre du comité des Rémunérations et des Nominations de BPE (SA) Administrateur de Holding XS1 (Brazil)

		Vice-Président du Conseil d'administration de XS5 Administrateur de Consórcios (Brazil) Membre du Comité Stratégique et d'investissements de La Poste Silver (SAS)
Jérémy Chauveau	Administrateur représentant les salariés	N/A
Marie-Anne Sparks	Administrateur représentant les salariés	N/A
Christophe Le Roy	Administrateur représentant les salariés actionnaires	N/A

Au cours de l'exercice 2023, les modifications ci-après sont intervenues dans la composition du Conseil d'administration :

- La désignation par le Comité d'Entreprise Européen de Madame Marie-Anne Sparks en qualité d'administrateur représentant les salariés, en date du 25 mai 2023 ;
- La cooptation de Madame Judith Hartmann, en remplacement de Monsieur Mehmet Erginbilgic, en date du 19 avril 2023 ;
- La cooptation de Monsieur Xavier Girre, en remplacement de Madame Sandra Lagumina, en date du 13 juin 2023 ;
- La cooptation de Monsieur Sinan Durmaz, en remplacement de Monsieur Julien Touati, en date du 30 novembre 2023 ;
- La nomination de Monsieur Christophe Le Roy en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, par l'Assemblée Générale du 21 décembre 2023.

Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration exerce les attributions qui lui sont conférées par la loi et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En particulier, le Conseil d'Administration :

- arrête la stratégie du Groupe proposée par la direction générale de la Société ;
- arrête les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que le budget ;
- autorise les conventions réglementées ;
- désigne, révoque le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération ;
- décide ou autorise l'émission d'obligations par la Société ;
- autorise les opérations d'acquisition ou de désinvestissement majeures.

Activité du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Il a notamment été amené à se prononcer sur :

- la composition du Conseil (cooptations d'administrateurs et nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires) et de ses comités ;

- la revue de la stratégie du Groupe, de sa feuille de route de développement durable et de son operating model ;
- l'approbation des comptes 2022 et le budget 2023 ;
- la réalisation d'émissions obligataires ;
- la rémunération variable de la Directrice Générale au titre de l'année 2022 et les critères de sa rémunération variable pour 2023 ;
- la mise en place d'un plan de rémunération à long terme.

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'appuie sur les études et recommandations de 3 comités :
- le Comité d'Audit et des Risques, qui s'est réuni 5 fois en 2023 ;
- le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui s'est réuni 7 fois en 2023 ;
- le Comité de Responsabilité Sociale et Environnementale, qui s'est réuni 3 fois en 2023.

Les missions de chacun de ces comités sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

5.4 Comité Exécutif

La Présidente – Directrice Générale de la Société s'est entourée d'un Comité exécutif, composé de 8 membres, dont la Présidente – Directrice Générale. Le Comité Exécutif est une instance de concertation et de pilotage du Groupe. Il débat des grandes orientations du Groupe ainsi que de tous les sujets significatifs le concernant.

La composition du Comité Exécutif à la date du présent rapport est la suivante :
- Sabrina Soussan, Présidente – Directrice Générale
- Pierre Pauliac, Directeur Division Eau, Vice-Président exécutif
- Yves Rannou, Directeur Division Recyclage et Valorisation, Vice-Président exécutif
- Jörg Linsenmaier, Directeur Ingénierie & Construction, Vice-Président exécutif
- Laurent-Guillaume Guerra, Directeur des Ressources Humaines & Directeur Santé Sécurité, Vice-Président exécutif
- Frederick Jeske-Schoenhoven, Directeur Stratégie et Développement durable, Vice-Président exécutif
- Anne-Sophie Le Lay, Directrice Juridique, Vice-Présidente exécutive
- Kathleen Wantz-O'Rourke, Directrice Financière.

5.5 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Au cours de l'exercice 2023, un pacte d'actionnaires et des promesses d'achat et de vente ont été conclues entre Suez Holding, Madame Sabrina Soussan et Suez, ces accords constituant des conventions réglementées en application de l'article L225-38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion de ces conventions lors de sa réunion du 6 mars 2023. Leur approbation sera soumise à l'Assemblée Générale annuelle de la Société.

5.6 Délégations en matière d'augmentation de capital

Autorisation/Délégation de compétence	Durée de validité	Plafond autorisé	Montant utilisé	Solde
1 Annulation d'actions autodétenues (AG 2023 – 12e résolution)	13 mois à compter du 15/06/2023	10 % du capital par période de 24 mois	Non utilisée	Non utilisée
2 Augmentation du capital social par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers (AG 2023 – 10e résolution)	13 mois à compter du 15/06/2023	1 275 000€	Non utilisée	Non utilisée
3 Attribution gratuite d'actions de performance (AG 2023 – 11e résolution)	13 mois à compter du 15/06/2023	1,2 % du capital social	31 734 725 actions attribuées	44 805 033

5.7 Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes titulaires de la Société sont Ernst & Young Audit et Mazars.

ANNEXE

Déclaration de performance Extra-financière

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Tour first – TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

SUEZ

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

.

MAZARS
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

ERNST & YOUNG Audit
Tour First - TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable 344 366 315 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

SUEZ

Société anonyme
RCS Nanterre 901 644 989

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Suez relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, les titres de participation s'élèvent en valeurs brute et nette respectivement à M€ 9 412 et M€ 9 405. Les créances rattachées à des participations s'élèvent quant à elles en valeurs brute et nette à M€ 2 633. Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels : • Pour les titres de participation, pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est constituée, pour ramener la valeur comptable de la participation à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de Bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.	Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à : ► prendre connaissance des évaluations effectuées par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes validées par la direction de la société ; ► examiner l'exactitude arithmétique des valeurs d'utilité retenues par votre société ; ► apprécier les flux de trésorerie attendus utilisés dans l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances qui y sont rattachées sur la base des flux de trésorerie attendus ;

- Pour les titres pour lesquels une décision de cession est prise par votre société, la valeur comptable de la participation est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières – Créances rattachées à des participations » de l'annexe aux comptes annuels, en liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité des dits titres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre Assemblée Générale du 2 décembre 2021.
Au 31 décembre 2023, nos cabinets étaient dans la troisième année de leur mission sans interruption, dont deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars	Ernst & Young Audit
Paris La Défense, le 18 avril 2024	Paris La Défense, le 18 avril 2024

Julien Huvé	Malcom Sossou	Jean-Christophe Goudard	Vincent Coste
Associé	Associé	Associé	Associé



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

DE LA SOCIETE

SUEZ SA

SOMMAIRE

BILAN ACTIF **3**
BILAN PASSIF **4**
COMPTE DE RESULTAT **5**
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE **6**
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE **7**
REGLES ET METHODES COMPTABLES **8**
NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES **11**
NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES **12**
NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES **13**
NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION **13**
NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR **14**
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES **14**
NOTE 7 : PROVISIONS **15**
NOTE 8 : DETTES FINANCIERES **15**
NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES **16**
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION **16**
NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION **16**
NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES **16**
NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION **17**
NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER **17**
NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL **17**
NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES **18**
NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN **19**
NOTE 18 : EFFECTIFS **20**
NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES **21**
NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS **21**
NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION **22**
NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE **22**

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2023 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2022 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**46 644,7**	**(22 287,6)**	**24 357,2**	**26 551,3**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**53 147,1**	**(6 155,2)**	**46 991,9**	**31 082,5**
Participations		9 411 808,8	(6 460,0)	9 405 348,8	9 330 738,9
Créances rattachées à des participations		2 632 744,7	-	2 632 744,7	1 640 444,4
Autres immobilisations financières		82 767,9	-	82 767,9	32,5
Immobilisations financières	**Note 2**	**12 127 321,5**	**(6 460,0)**	**12 120 861,4**	**10 971 215,8**
ACTIF IMMOBILISE	**I**	**12 227 113,3**	**(34 902,8)**	**12 192 210,5**	**11 028 849,7**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		**2 256,9**	**-**	**2 256,9**	**3 041,7**
Créances clients et comptes rattachés		100 364,3	-	100 364,3	102 579,9
Autres créances		9 723,0	-	9 723,0	67 102,5
Comptes courants		215 771,7	(7 597,7)	208 173,9	538 423,4
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie		8 635,0	-	8 635,0	72 020,5
Créances		**334 493,9**	**(7 597,7)**	**326 896,2**	**780 126,3**
Disponibilités		500 660,5	-	500 660,5	1 013 672,8
Valeurs mobilières de placement		5 042,0	-	5 042,0	-
Comptes financiers		**505 702,5**	**-**	**505 702,5**	**1 013 672,8**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**19 867,7**	**-**	**19 867,7**	**24 850,7**
Primes de remboursement des obligations		**33 453,6**	**-**	**33 453,6**	**21 724,0**
ACTIF CIRCULANT	**II**	**895 774,7**	**(7 597,7)**	**888 176,9**	**1 843 415,4**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	**III**	**2 472,7**	**-**	**2 472,7**	**4 433,6**
TOTAL ACTIF	**(I+II+III)**	**13 125 360,7**	**(42 500,5)**	**13 082 860,2**	**12 876 698,8**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		63 783,1	62 728,4
Primes liées au capital social		5 942 925,6	6 154 648,1
Réserve légale		-	-
Report à nouveau		-	(62 416,6)
Résultat de l'exercice		384 414,7	(242 986,9)
Capitaux propres	**I Note 6**	**6 391 123,4**	**5 911 973,0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		10 718,1	4 433,6
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	**II Note 7**	**10 718,1**	**4 433,6**
DETTES			
Emprunts obligataires		5 555 267,9	4 353 715,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		0,0	1 200 000,0
Dettes rattachées à des participations		115 597,9	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		577 206,9	484 332,9
Dettes Financières	**Note 8**	**6 248 072,6**	**6 038 048,1**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		72 419,3	92 271,3
Dettes fiscales et sociales		48 988,9	64 031,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		22 186,6	10 941,3
Charges à payer sur instruments de trésorerie		8 942,9	23 612,0
Autres dettes		679,8	455 002,3
Dettes d'exploitation		**153 217,4**	**645 857,9**
DETTES	**III Note 9**	**6 401 290,0**	**6 683 906,0**
COMPTES DE REGULARISATION	**IV**	**276 135,2**	**276 385,0**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	**V**	**3 593,5**	**1,2**
TOTAL PASSIF	**(I+II+III+IV+V)**	**13 082 860,2**	**12 876 698,8**

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Prestations de services	**Note 11**	259 774,6	195 998,3
Autres produits	**Note 11**	(18,1)	591,6
Subventions d'exploitation		5,7	116,2
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 12**	32 132,3	64 124,7
Produits d'exploitation		**291 894,4**	**260 830,9**
Autres achats et charges externes	**Note 13**	(194 095,9)	(209 047,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(7 916,6)	(16 614,0)
Rémunérations		(64 142,0)	(42 383,9)
Charges sociales et assimilées		(34 392,6)	(20 864,5)
Dotation aux amortissements et dépréciations		(16 222,3)	(14 597,5)
Dotations aux autres provisions		-	-
Autres charges de gestion courante		(25 605,8)	(34 075,7)
Charges d'exploitation		**(342 375,1)**	**(337 582,6)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**I**	**(50 480,7)**	**(76 751,8)**
Produits financiers des participations		539 082,3	-
Autres produits financiers		100 110,1	13 200,0
Autres intérêts et produits assimilés		80 797,7	39 471,8
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 313,9	-
Différences positives de change		34 519,7	27 727,8
Produits financiers		**759 823,7**	**80 399,6**
Intérêts et charges assimilées		(232 121,2)	(80 139,0)
Dotations aux amortissements et provisions		(14 257,1)	(36 830,8)
Différences négatives de change		(40 253,7)	(22 913,8)
Charges financières		**(286 631,9)**	**(139 883,5)**
RESULTAT FINANCIER	**II Note 14**	**473 191,8**	**(59 483,9)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**III=I+II**	**422 711,1**	**(136 235,6)**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		10,0	10,0
Reprises sur provisions et transferts de charges		20 889,2	-
Produits exceptionnels		**20 899,2**	**10,0**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(35 199,7)	(51 461,4)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(24 238,1)	(10 621,2)
Dotation aux amortissements et provisions		(14 712,1)	(20 889,2)
Charges exceptionnelles		**(74 149,9)**	**(82 971,7)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**IV Note 15**	**(53 250,7)**	**(82 961,7)**
PARTICIPATION DES SALARIES	**V**	**169,7**	**(1 450,7)**
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE)	**VI Note 16**	**14 784,6**	**(22 338,8)**
RESULTAT NET	**III+IV+V+VI**	**384 414,7**	**(242 986,9)**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net	384 414,7	(242 986,9)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 944,7	46 651,0
Plus ou moins value de cessions	24 228,1	10 611,2
Marge brute d'autofinancement	**417 587,6**	**(185 724,8)**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(366 107,1)	315 344,2
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	**51 480,5**	**129 619,4**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29 937,5)	(82 842,5)
Acquisitions de titres de participation	(80 224,3)	(7 432 810,6)
Produits nets des cessions d'actifs	(24 228,1)	-
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(4 194,6)	(1 918 827,5)
Variation des créances rattachées à des participations	(992 300,3)	(1 640 444,4)
Cessions, réduction et abandon de titres de participation	24 238,1	10,0
Variation des autres immobilisations financières	(272 926,3)	(32,5)
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(1 379 573,0)**	**(11 074 947,5)**
Dividendes et acomptes versés	-	-
Augmentation de capital	94 735,7	6 217 339,5
Rachat d'actions propres	5 042,0	-
Variation des dettes financières	109 339,5	5 502 362,5
Variation des comptes courants	422 256,3	(60 821,1)
Intérêts courus & commissions	(12 037,4)	304 515,5
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement	**619 336,1**	**11 963 396,4**
Incidence des variations de cours des devises	5 553,2	(4 432,4)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**(703 203,2)**	**1 013 635,8**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	**1 013 672,8**	**37,0**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	**310 469,6**	**1 013 672,8**

Augmentation de capital

- Augmentation de capital en date du 6 janvier 2023

À la suite de la mise en place sur 2022 des plans d'actionnariat Go Suez et des souscriptions finalisées en décembre 2022, s'en est suivie en date du 6 janvier 2023 une augmentation du capital social de SUEZ SA en numéraire, au profit des salariés et anciens salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Go Suez, d'un montant nominal de 1 million d'euros par émission d'actions ordinaires (montant total de 97.2 millions d'euros, prime d'émission incluse).

Ces nouvelles actions ordinaires sont considérées, dans les comptes consolidés du Groupe, comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe. Le montant de la dette afférente à cette opération avait été comptabilisée dans les comptes consolidés de SUEZ SA au 31 décembre 2022.

- Augmentation de capital en date du 5 juin 2023

Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant total de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

- Augmentation de capital en date du 20 juillet 2023

Réalisation le 20 juillet 2023 d'une augmentation de capital d'un montant de 15 437 euros par émission à titre gratuit de 1 543 692 actions ordinaires nouvelles au profit du Président Directeur Général du groupe.

Evolution de l'endettement

Deux émissions obligataires ont été réalisées par SUEZ SA sur l'exercice 2023 :

- Le 05 octobre 2023, SUEZ a réalisé une émission d'obligations vertes d'un montant de 600 millions de livres Sterling avec une date d'échéance au 05 octobre 2043 au taux fixe annuel de 6,625%,
- Le 13 novembre 2023, SUEZ a réalisé une émission d'obligations vertes d'un montant de 500 millions d'euros avec une date d'échéance au 13 novembre 2033 au taux fixe annuel de 4,50%.

Ces émissions ont permis de refinancer la facilité d'acquisition d'1,2 milliard d'euros levée en décembre 2022 pour finaliser les acquisitions de SUEZ Recycling and Recovery UK et d'IWS spécialisé dans la gestion des déchets dangereux en France.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément à la règlementation comptable française en vigueur.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2023 sont identiques à ceux de 2022.

Les comptes annuels ont été établis en appliquant la convention comptable de continuité d'exploitation.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

SUEZ SA est la maison mère du Groupe SUEZ. Elle est par ailleurs consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe SUEZ Holding, son actionnaire contrôlant (Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense cedex) SIREN 900 217 753.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production. La durée d'amortissement varie essentiellement de 1 à 8 ans.

Par ailleurs les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Constructions et installations techniques : de 7 à 30 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 10 ans

Les autres immobilisations concernent principalement le matériel de bureau, le matériel informatique et le mobilier.

Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ SA s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

L'acquisition du Nouveau SUEZ au 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros a fait l'objet d'un ajustement de prix agréé entre SUEZ SA et Véolia pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out. Cet ajustement de prix a été traduit dans les comptes de SUEZ SA au 31 décembre 2022 sur la base de l'état des ajustements agréé entre les parties et la valeur d'acquisition des titres. En 2023, suite à la nomination d'un évaluateur par les parties pour l'ajustement de l'allocation du prix définitif, un montant de 12.8 millions d'euros a été comptabilisé par entité juridique sur les lignes de titres de participation.

Les provisions pour dépréciation de titres sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ SA, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ SA détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Prêts
Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises avec lesquelles SUEZ SA est liée.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les prêts libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ils sont dépréciés lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Autres immobilisations financières
Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts et cautions versés ainsi que les actions propres. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

Créances
Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Actions Propres
Les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour leur valeur d'acquisition suite la vente des salariés dans le cadre du plan d'actionnariat salarial.

Les actions propres ne sont pas détenues dans la perspective d'une livraison future.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur de marché des titres à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture.

Opérations en devises
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Provisions pour risques et charges
Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Les engagements de SUEZ SA sont comptabilisés en hors bilan. Cf Note 17 section : Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

Instruments financiers et d'exploitation

SUEZ SA est susceptible d'intervenir sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

• les moins-values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ SA et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;

• les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

Impôts sur les sociétés

SUEZ SA a opté sur le plan comptable pour la déduction immédiate des frais d'acquisition de titres. Fiscalement, ces frais sont réintégrés et étalés sur 5 ans.
De plus, SUEZ étale les frais d'emprunt sur la durée de l'emprunt.

SUEZ SA appartient au Groupe d'intégration fiscale formé autour de sa société mère, SUEZ Holding. Cette intégration fiscale a été créée le 01 octobre 2021 et elle est constituée de 177 sociétés sur l'exercice 2023.

Conformément au principe de neutralité, la convention d'intégration fiscale signée prévoit l'obligation pour SUEZ HOLDING de restituer chaque année, aux membres de l'intégration, les économies d'impôt résultant de l'utilisation de ces déficits. Lorsqu'elles sont concernées, les sociétés intégrées constatent désormais dès la clôture de l'exercice un produit correspondant à leur contribution au montant de l'économie effective d'impôt réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'imputation des déficits et moins-values dégagés. Le déficit ou la moins-value d'impôt ayant fait l'objet d'une indemnisation n'est plus reporté en avant.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2022	35 865,1	-	122,4	-	35 987,4
Acquisitions	10 645,6	-	11,7	-	10 657,3
Mise au rebut	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2023	**46 510,6**	**-**	**134,1**	**-**	**46 644,7**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En-cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2022	7 030,6	2 807,3	2 379,4	21 649,6	33 866,9
Acquisitions	1 099,2	1 941,8	108,3	16 130,8	19 280,2
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2023	**8 129,8**	**4 749,1**	**2 487,8**	**37 780,4**	**53 147,1**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres		Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2022	9 394,3	-	41,8	-	9 436,1
Dotations	12 800,6	-	50,9		12 851,5
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2023	**22 194,9**	**-**	**92,7**	**-**	**22 287,6**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres		Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2022	1 313,5	735,5	735,3	-	2 784,4
Dotations	1 552,9	1 098,3	719,6		3 370,8
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2023	**2 866,4**	**1 833,8**	**1 455,0**	**-**	**6 155,2**

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2022	26 470,7	-	80,6	-	26 551,3
Au 31 déc. 2023	**24 315,7**	**-**	**41,4**	**-**	**24 357,2**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2022	5 717,1	2 071,7	1 644,1	21 649,6	31 082,5
Au 31 déc. 2023	**5 263,4**	**2 915,3**	**1 032,8**	**37 780,4**	**46 991,9**

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Titres de participations consolidés	9 327 174,7	82 252,3	-	9 409 427,0
Titres de participations non consolidés	24 453,4	2 166,5	(24 238,1)	2 381,8
Titres de participation	**9 351 628,1**	**84 418,8**	**(24 238,1)**	**9 411 808,8**
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	2 002 098,7	(1 009 798,4)	2 632 744,7
Autres	32,5	84 659,5	(1 924,0)	82 767,9
Autres immobilisations financières	**1 640 476,9**	**2 086 758,1**	**(1 011 722,4)**	**2 715 512,7**
Immobilisations financières	**10 992 105,0**	**2 171 177,0**	**(1 035 960,5)**	**12 127 321,5**

L'augmentation de titres concerne principalement :

- L'ajustement définitif du prix d'acquisition des titres détenus acquis lors de l'OPA Véolia du 31 janvier 2022 pour un montant de 12,8 millions d'euros (Cf Paragraphe REGLES ET METHODES COMPTABLES – Titres de participation).
- L'acquisition des titres SCORI pour 63,7 millions d'euros au 1er trimestre 2023.

La diminution correspond à la cession des titres de la société INFLOWMATIX pour 24,2 millions d'euros à la société SUEZ ADVANCED SOLUTIONS UK LIMITED.

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi au 31 décembre 2023 :

Sociétés	Créances rattachées en euros
SUEZ RV France	902 745 833,33
SUEZ International SAS	895 428 568,08
SUEZ R&R HUK	445 879 927,14
Suez Advanced Solution Holding UK	255 556 769,99
Suez RR IWS Chemicals France	67 510 987,50
SUEZ Ventures	24 269 364,41
Suez RR IWS Minerals	22 637 812,50
SAFEGE	7 104 239,33
SEN'EAU - Eau du Sénégal	5 042 611,41
SUEZ Arabia	4 161 352,06
SUEZ Water CZ	1 785 394,09
SUEZ Woda	544 366,47
INFLOWMATIX	56 239,40
SUEZ NWS Limited	21 258,72
Total	**2 632 744 724,43**

Les autres immobilisations financières pour 82,7 millions d'euros correspondent au nantissement mis en place chez CACIB dans le cadre du plan GO SUEZ pour la livraison future des actions GO SUEZ MULTIPLE.

Les dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Titres de participations consolidés	-	(6 460,0)	-	(6 460,0)
Titres de participations non consolidés	(20 889,2)	-	20 889,2	(0,0)
Titres de participation	**(20 889,2)**	**(6 460,0)**	**20 889,2**	**(6 460,0)**
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations financières	**(20 889,2)**	**(6 460,0)**	**20 889,2**	**(6 460,0)**

La provision pour dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX de 20,9 millions d'euros a été reprise lors de la cession le 20 octobre 2023.

Les valeurs nettes sont les suivantes :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Titres de participations consolidés	9 327 174,7	75 792,3	-	9 402 967,0
Titres de participations non consolidés	3 564,2	2 166,5	(3 349,0)	2 381,8
Titres de participation	**9 330 738,9**	**77 958,8**	**(3 349,0)**	**9 405 348,8**
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	2 002 098,7	(1 009 798,4)	2 632 744,7
Autres	32,5	84 659,5	(1 924,0)	82 767,9
Autres immobilisations financières	**1 640 476,9**	**2 086 758,1**	**(1 011 722,4)**	**2 715 512,7**
Immobilisations financières	**10 971 215,8**	**2 164 716,9**	**(1 056 849,7)**	**12 120 861,4**

NOTE 3 : CRÉANCES

Echéancier des créances

En milliers d'euros	Montant brut au 31 Décembre 2023	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 632 744,7	141 288,3	2 491 456,4
Autres immobilisations financières	82 767,9	-	82 767,9
Actif Immobilisé	**2 715 512,7**	**141 288,3**	**2 574 224,4**
Avances et acomptes versés sur commandes	2 256,9	2 256,9	-
Créances clients et comptes rattachés	100 364,3	100 364,3	-
Autres créances	9 723,0	9 723,0	-
Comptes courants de filiales	215 771,7	215 771,7	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	8 635,0	8 635,0	-
Actif Circulant	**336 750,9**	**336 750,9**	**-**
Créances	**3 052 263,5**	**478 039,1**	**2 574 224,4**

Dépréciations des créances

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2023
Provision dépréciation des comptes courants	(6 730,6)	(1 723,4)	856,3	(7 597,7)
Dépréciations des Créances Fiancières	**(6 730,6)**	**(1 723,4)**	**856,3**	**(7 597,7)**
Dépréciations des Créances	**(6 730,6)**	**(1 723,4)**	**856,3**	**(7 597,7)**

La provision pour dépréciations des comptes courants de 7,6 millions d'euros concerne les comptes courants ORIGINS et SUEZ ADVANCED FIRE ENGINEERING pour respectivement 5,5 millions d'euros et 2,1 millions d'euros.

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Frais d'émission des emprunts	19 612,2	21 732,4
Charges constatées d'avance	255,5	3 118,3
Comptes de régularisation actif	**19 867,7**	**24 850,7**

Les comptes de régularisation inscrits à l'actif correspondent principalement à l'étalement des commissions versées à SUEZ SA lors de la mise en place de financement. Ces commissions sont étalées sur la durée de l'emprunt.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Produits constatés d'avance exploitation	276 135,2	276 385,0
Comptes de régularisation passif	**276 135,2**	**276 385,0**

Les comptes de régularisation inscrits au passif correspondent en majorité aux soultes des couvertures de taux des emprunts obligataires émis en 2023. Ces soultes sont étalées sur la durée de l'emprunt.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Intérêts sur emprunts et dettes financières divers	529,7	-
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	69 029,2	84 672,0
Dettes fiscales et sociales	36 546,6	29 574,3
Factures non parvenues sur dettes sur immobilisations	21 731,1	10 577,5
Instruments de trésorerie	6 104,6	2 114,1
Autres dettes	-	-
Charges à payer	**133 941,2**	**126 938,1**

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	19 595,0	10 736,4
Intérêts sur prêts et dépôts à terme	190,9	-
Factures à émettre sur créances clients	65 727,9	89 718,8
Instruments de trésorerie	5 525,5	50 251,4
Autres créances	-	-
Produits à recevoir	**91 039,2**	**150 706,5**

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et actions en circulation

Le capital social est composé au 31 décembre 2023 de 6 378 313 176 actions ordinaires, d'une valeur unitaire de 0,01 euro, entièrement libérées.

Evolution des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'apport et de fusion	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	**62 728,4**	**6 154 648,1**	**(62 416,6)**	**(242 986,9)**	**5 911 973,0**
Affectation du résultat 2022	-	(242 986,9)	-	242 986,9	-
Affectation du report à nouveau 2022		(62 416,6)	62 416,6	-	-
Augmentations de capital 2023	1 054,7	93 681,0	-	-	94 735,7
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	384 414,7	384 414,7
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	**63 783,1**	**5 942 925,6**	**-**	**384 414,7**	**6 391 123,4**

Cf Section : Faits marquants de l'exercice.

NOTE 7 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Dotation	Reprise	Au 31 déc. 2023
Provisions pour charges	**-**	**(3 419,0)**	**-**	**(3 419,0)**
Provisions pour autres risques	-	(3 419,0)	-	(3 419,0)
Provisions pour risques sur filiales	**(4 433,6)**	**(7 299,1)**	**4 433,6**	**(7 299,1)**
Risques sur filiales	-	(4 583,1)	-	(4 583,1)
Autres provisions pour risques	(4 433,6)	(2 716,0)	4 433,6	(2 716,0)
Total	**(4 433,6)**	**(10 718,1)**	**4 433,6**	**(10 718,1)**
Classement au compte de résultat				
Résultat d'exploitation			-	
Résultat financier		(2 466,0)	4 433,6	
Résultat exceptionnel		(8 252,1)	-	
Total		**(10 718,1)**	**4 433,6**	

Les 2,5 millions d'euros en résultat financier correspondent à la perte latente de change sur les emprunts en devises (Cf Note 10 Ecarts de Conversion).

Les 3,7 millions d'euros en résultat exceptionnel correspondent principalement à la provision pour remise en état des locaux de la Tour CB21 en vue du futur déménagement courant 2025.

Les 4,6 millions d'euros en risques sur filiales correspondent à la dépréciation complémentaire des titres IWS France.

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Emprunts obligataires	5 555 267,9	4 353 715,1
Emprunts auprès d'un établissement de crédit	-	1 200 000,0
Emprunts et dettes financières diverses	115 597,9	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**5 670 865,8**	**5 553 715,2**
Comptes courants auprès des parties liées	577 206,9	484 332,9
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	**577 206,9**	**484 332,9**
Intérêts sur emprunts auprès des parties liées	-	-
Intérêts sur comptes courants auprès des parties liées	-	-
Autres dettes	**-**	**-**
Total des dettes financières	**6 248 072,6**	**6 038 048,1**

La variation des dettes financières correspond principalement à la mise en place :

- Le 05 octobre 2023, d'un emprunt obligataire de 600 millions de GBP avec une date d'échéance au 05 octobre 2043 au taux de 6,625%.
- Le 13 novembre 2023, d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros avec une date d'échéance au 13 novembre 2033 au taux de 4,500%.
- L'emprunt bancaire de 1,2 milliards d'euros contracté le 05 décembre 2022 a été remboursé le 05 octobre 2023 pour 700 millions d'euros et le 13 novembre 2023 pour 500 millions d'euros.

Le montant de 577,2 millions d'euros correspond principalement aux comptes courants avec SUEZ RV France pour 116,7 millions d'euros, SUEZ International pour 109,1 et SUEZ EAU France pour 109,6 millions d'euros.

NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2023	Date d'exigibilité 2024	De 2025 à fin 2027	En 2028 et au-delà
Emprunts obligataires	5 555 267,9	64 858,8	750 000,0	4 740 409,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	115 597,9	115 597,9	-	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	577 206,9	577 206,9	-	-
Dettes financières	**6 248 072,6**	**757 663,5**	**750 000,0**	**4 740 409,1**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**72 419,3**	**72 419,3**	**-**	**-**
Dettes fiscales et sociales	**48 988,9**	**48 988,9**	**-**	**-**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 186,6	22 186,6	-	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie	8 942,9	8 942,9	-	-
Autres dettes	679,8	679,8	-	-
Autres dettes	**31 809,2**	**31 809,2**	**-**	**-**
Total	**6 401 290,0**	**910 880,9**	**750 000,0**	**4 740 409,1**

Les 64,8 millions d'euros à échéance 2024 de la ligne emprunts obligataires correspondent aux charges d'intérêts courus.

NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2023 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Eléments d'actif		
Créances rattachées à des participations	2 466,0	
Créances clients et comptes rattachés	6,7	0,6
Eléments de passif		
Dettes rattachées à des participations		3 592,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Total Ecarts de conversion	**2 472,7**	**3 593,5**

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section « Règles et méthodes comptables » du présent document, fait ressortir au 31 décembre 2023, une perte latente de 2,5 millions d'euros provisionnée intégralement en provision pour pertes de change. Elle concerne principalement les opérations en livre sterling.

NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les prestations de services de 260 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Reprises sur amortissements, provisions	-	-
Reprises avantages personnels	-	
Transferts de charges	32 132,3	64 124,7
Total	**32 132,3**	**64 124,7**

Les transferts de charges correspondent principalement à des transferts de frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ.

NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts relatifs aux prestations de sous-traitance, les autres services extérieurs, les coûts relatifs aux personnels extérieurs, les charges de location, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires. La part des coûts liés à la restructuration du groupe est transféré en résultat exceptionnel, Cf Note 12.

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les refacturations des services siège de SUEZ International pour un montant de 30,8 millions d'euros et de SUEZ Holding pour (5,4) millions d'euros.

NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Dividendes	539 082,3	-
Autres intérêts, charges et produits assimilés	28 323,6	27 566,8
Intérêts nets sur dettes, comptes courants et créances rattachées à des participations	(79 536,9)	(55 034,0)
Résultat de change	(5 734,0)	4 814,1
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(8 943,1)	(36 830,8)
Total	**473 191,8**	**(59 483,9)**

SUEZ SA a perçu 539 millions d'euros de dividendes de ses filiales en 2023.

Le montant des intérêts nets sur dettes de 80 millions d'euros correspond principalement aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires Cf Note 9.

Le montant de charges de 8,9 millions d'euros de dotations et reprises de provisions à caractère financier inclus la provision pour perte de change d'un montant de 2,5 millions d'euros.

NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(10 611,2)
Cessions nettes d'immobilisations financières	(24 247,6)	-
Amortissements dérogatoires	-	-
Dotations et reprises de provisions afférentes aux participations	9 846,1	(20 889,2)
Autres	(38 849,2)	(51 461,4)
Total	**(53 250,7)**	**(82 961,7)**

Le montant de 24,2 millions d'euros en cessions nettes d'immobilisations financières correspond principalement la cession des titres INFLOWMATIX.

Les dotations et reprises de provisions liées aux participations de 9,8 millions d'euros correspondent à la reprise des dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX pour 20,9 millions d'euros et la dotation liée au provisionnement pour dépréciation des titres et risques filiales sur la participation IWS France pour un total de 11 millions d'euros.

Les autres charges exceptionnelles pour 38,8 millions d'euros correspondent aux coûts des frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ pour 21,7 millions d'euros, à la provision pour remise en état des locaux de la Tour CB21 en vue du futur déménagement courant 2025 pour un montant de 3,4 millions d'euros et aux paiements réalisés dans le cadre d'un risque *sharing agreement* pour un montant de 13,3 millions d'euros.

NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Impôts sur les sociétés	12 053,1	(25 085,4)
Crédits d'impôts	2 731,5	2 746,6
IMPOTS SUR LES SOCIETES	**14 784,6**	**(22 338,8)**

L'impôt sur les sociétés de 12,1 millions d'euros correspond principalement à la réallocation du gain d'intégration fiscale de SUEZ Holding pour 2023 pour un montant de 11,4 millions d'euros (Cf Règles et méthodes comptables).

Les crédits d'impôts comptabilisés au cours de l'exercice correspondent principalement au crédit d'impôt recherche.

Le cumul des déficits restant reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 127,6 millions d'euros dont 127,6 millions d'euros au titre de l'exercice

Ventilation de l'impôt :

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant après participation des salariés	422 880,9	14 784,6	437 665,4
Résultat exceptionnel	(29 062,4)	-	(29 062,4)
Résultat net	**393 818,5**	**14 784,6**	**408 603,0**

Position d'impôts latente de la société

La position de la créance future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou charges de SUEZ SA uniquement :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Déficits reportables	119 107	-
Reports déficitaires (bases)	**119 107**	**-**
Participation des salariés	2 732	1 451
Provision pour risques et charges	250	2 140
Opérations financières	265 090	281 093
Autres provisions non déductibles	67 635	71 222
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**335 707**	**355 906**
Ecarts de Conversion passif	3 587	1
Autres	**3 587**	**1**
Allègements de la dette future d'impôt (bases)	**339 294**	**355 907**
TOTAL (bases)	**458 400**	**355 907**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 458,4 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 118,3 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2023.

Les déficits reportables sont transmis à SUEZ Holding dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés à caractère financier

Les instruments dérivés sont mis en place par SUEZ SA dans le cadre de la réduction de son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Risque de change

Contrats à terme fermes de vente

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2023						Engagements part fixe au 31 déc. 2022
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	1 122,1	-	-	-	1 122,1	48,4	1 452,8
Devise AUD	16 256,2	-	-	-	16 256,2	(12,2)	-
Devise CHF	35 050,0	-	-	-	35 050,0	(596,6)	1 538,2
Devise CLP	815,5	-	-	-	815,5	17,2	505,1
Devise CNY	10 101,3	-	-	-	10 101,3	241,7	8 331,5
Devise CZK	2 022,3	-	-	-	2 022,3	13,2	1 961,1
Devise GBP	51 780,7	-	-	-	51 780,7	338,7	2 794 624,5
Devise HKD	20 927,4	-	-	-	20 927,4	(146,8)	23 520,2
Devise INR	1 049,6	-	-	-	1 049,6	20,3	-
Devise MAD	56,4	-	-	-	56,4	(0,3)	-
Devise PLN	1 122,4	-	-	-	1 122,4	(11,3)	135,5
Devise QAR	1 637,6	-	-	-	1 637,6	66,5	1 355,9
Devise RON	10 044,1	-	-	-	10 044,1	0,3	9 975,1
Devise SAR	6 820,2	-	-	-	6 820,2	287,2	6 658,6
Devise USD	170 380,2	-	-	-	170 380,2	3 352 152	75 841,3
Devise ZAR	3 983,9	-	-	-	3 983,9	(28,3)	9,2
TOTAL EN EUROS	**333 169,8**	**-**	**-**	**-**	**333 169,8**	**3 590,1**	**2 925 909,2**

Contrats à terme fermes d'achat

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2023						Engagements part fixe au 31 déc. 2022
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	2 368,7	-	-	-	2 368,7	17,5	1 452,8
Devise AUD	28 017,3	-	-	-	28 017,3	211,4	24 728,4
Devise CHF	36 567,9	-	-	-	36 567,9	628,2	1 538,2
Devise CNY	10 101,3	-	-	-	10 101,3	(241,4)	1 919,2
Devise CZK	-	-	-	-	-	-	1 824,5
Devise DKK	966,5	-	-	-	966,5	0,0	-
Devise GBP	229 829,1	-	-	-	229 829,1	(552,7)	2 215 284,6
Devise HKD	80 106,1	-	-	-	80 106,1	(461,2)	12 625,8
Devise INR	1 049,6	-	-	-	1 049,6	(20,3)	-
Devise MAD	56,4	-	-	-	56,4	0,3	-
Devise PLN	64,9	-	-	-	64,9	0,3	-
Devise QAR	-	-	-	-	-	-	1 355,9
Devise RON	10 044,1	-	-	-	10 044,1	(0,3)	9 975,1
Devise SAR	492,1	-	-	-	492,1	(20,8)	3 814,4
Devise SGD	25,5	-	-	-	25,5	(0,2)	2 123,9
Devise USD	165 704,5	-	-	-	165 704,5	(3 315,5)	75 841,3
Devise ZAR	3 983,9	-	-	-	3 983,9	28,3	9,2
TOTAL EN EUROS	**569 377,7**	**-**	**-**	**-**	**569 377,7**	**(3 726,4)**	**2 352 493,3**

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2024	De 2025 à 2027	En 2028 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals aux filiales	255 896,9	59 082,1	158 155,0	38 659,7
TOTAL	**255 896,9**	**59 082,1**	**158 155,0**	**38 659,7**

Autres engagements donnés à caractère non financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2024	De 2025 à 2027	En 2028 et au-delà
Engagements de location simple (1)	38 629,0	26 162,0	12 467,0	-
TOTAL	**38 629,0**	**26 162,0**	**12 467,0**	**-**

(1) Le montant d'engagement de location simple correspond principalement au bail commercial de la tour CB21 située à PARIS LA DEFENSE

	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2024	De 2025 à 2027	En 2028 et au-delà
En tonnes				
Instruments sur commodities (diesel)	2 700,0	2 700,0	-	-
TOTAL	**2 700,0**	**2 700,0**	**-**	**-**

Autres Engagements reçus à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Échéance		
		En 2023	De 2024 à 2026	En 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilisé	750 000,0	-	-	750 000,0
TOTAL	**750 000,0**	**-**	**-**	**750 000,0**

Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi

La société SUEZ SA accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail). Ces engagements sont évalués en application de la réglementation ANC 2013-02.

Récapitulatif des provisions :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2023
Retraites (1)	6 070,1	63,4	6 133,5
Autres avantages postérieurs à l'emploi (2)	273,1	16,8	289,9
TOTAL	**6 343,2**	**80,2**	**6 423,4**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.
(2) Médailles du travail.

L'évolution de l'engagement est liée aux coûts des services rendus de la période et des contributions (reprises pour utilisation : prestations payées ou primes payées à l'assureur).

L'engagement total s'élève à 6,4 millions au titre des autres avantages (hors pension de retraite) en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation à long terme : 2 %
- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 18 : EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Effectif fin de période		
Exécution	43	31
Maîtrise	88	80
Cadres	460	331
Total	**591**	**442**
Effectif moyen en ETP		
Exécution	35	27
Maîtrise	87	79
Cadres	408	307
Total	**530**	**413**

NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Les valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	9 409 427,0	2 381,8
Créances rattachées à des participations	2 632 688,5	56,2
Créances clients et comptes rattachés	100 103,0	-
Comptes courants débiteurs des filiales	215 771,7	-
Dettes rattachées à des participations	(115 597,9)	-
Comptes courants créditeurs des filiales	(577 206,9)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(32 127,2)	-
Dettes sur immobilisations	(1 517,5)	-
Dividendes reçus	544 905,7	-
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	8 858,6	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	30 289,2	-
Intérêts sur emprunts et dettes financières divers	529,7	-

Les créances clients et comptes rattachés pour un montant de 100,1 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

Les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 32,1 millions d'euros correspondent principalement aux coûts relatifs aux prestations de services et aux refacturations des services siège.

NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

Raison Sociale	Devise	Capital social (1) (*)	Autres capitaux propres hors résultat (1) (2) (*)	% du capital détenu au 31 déc. 2023	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2023		Bénéfice net ou perte du dernier exercice (1) (*)	Date de clôture du dernier exercice
					Brut (3)	Provision (3)		
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ SA soit 637 831 euros								
1. FILIALES (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA SUPERIEURE A 50%)								
SAFEGE	EUR	2 625	(6 278)	67,0%	20 469	-	1 616	31 déc.2023
SUEZ International SAS	EUR	517 277	1 716 213	100,0%	2 439 528	-	64 815	31 déc.2023
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	AUD	340 505	19 129	100,0%	198 423	-	719	31 déc.2023
SUEZ Eau France	EUR	422 224	128 487	100,0%	2 597 851	-	(96 499)	31 déc.2023
SUEZ WODA	PLN	1 100	22 615	100,0%	9 034	-	896	31 déc.2023
AQUA RD	PLN	688	8 869	100,0%	3 903	-	(2 061)	31 déc.2023
SUEZ Concession Assainissement Sud Tunisien	TND	5 500	0	100,0%	1 242	-	(11 284)	31 déc.2023
ASIM	MXN	106 645	193 410	100,0%	7 728	-	(119 088)	31 déc.2023
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	GBP	1 546 800	(6 339)	100,0%	1 731 322	-	(20 902)	31 déc.2023
SUEZ VENTURES	EUR	8 436	11 461	100,0%	0	-	(766)	31 déc.2023
Suez Ré	EUR	19 600	59 533	100,0%	20 000	-	10 142	31 déc.2023
SUEZ RV France	EUR	28 798	743 340	100,0%	1 838 285	-	125 786	31 déc.2023
SEDA	EUR	39	-9 487	100,0%	159 011	-	9 251	31 déc.2023
Occitanis	EUR	38	1 567	100,0%	87 090	-	2 289	31 déc.2023
Suez RR IWS Minerals	EUR	7	(37 589)	100,0%	143 509	-	11 302	31 déc.2023
SCORI	EUR	1 093	5 303	100,0%	62 649	-	(548)	31 déc.2023
IWS France	EUR	1 000	(4 147)	100,0%	6 460	(6 460)	(1 162)	31 déc.2023
Suez RR IWS Chemicals France	EUR	5 165	(9 490)	100,0%	49 995	-	(3 991)	31 déc.2023
IWT France	EUR	1 000	(23)	100,0%	2 165	-	(268)	31 déc.2023
SCORI Est	EUR	2 985	(819)	100,0%	4 016	-	(729)	31 déc.2023
LEMS	CHF	100	2 517	100,0%	2 168	-	(33)	31 déc.2023

(1) En devises pour les filiales étrangères
(2) Avant affectation du résultat de l'exercice
(3) En milliers d'euros
() Données de liasses IFRS*

2. PARTICIPATIONS (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA COMPRIS ENTRE 10% et 50%)
Néant

B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations

1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A (Quote-part du capital détenu par SUEZ SA supérieur à 50%)	**26 962**	**(0)**
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A	**0**	**0**

NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée aux organes d'administration et de direction au titre de l'année 2023.

NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.